

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programmes statistiques 2007

page

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Département des études et des statistiques locales de la DGCL.....4

Insee

- Réseau de l'action régionale du DAR8

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local10

Programmes ou extraits des programmes présentés à d'autres formations du Cnis2

**Programmes ou extraits de programmes statistiques 2007
présentés à d'autres formations du Cnis**

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES 15

Formation COMMERCE, SERVICES

Insee - Département des activités tertiaires 19
 Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales - *Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)*
 - *Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales* 19

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
 Unité recensement de la population 20
 Cellule infrastructures géographiques 21
 Département de la démographie 22
 Mission Répertoires et mouvement de la population 22
 Division Enquêtes et études démographiques 23
 Mission base permanente d'équipements 25
 Division Prix à la consommation 25
 Division Conditions de vie des ménages 26
 Ministère de la culture et de la communication - DEPS 27
 Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire - Direction centrale de la police judiciaire.. 27
 Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative 28

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - DEPP 30
 Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES - Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle 30

Formation EMPLOI, REVENUS

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
 Département Emploi et revenus d'activité
 - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi 32
 - Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus 33
 Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
 ..Division Revenus et patrimoine des ménages 33
 Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - DARES -
 - Sous-direction « Emploi et marché du travail » 34
 Ministère de la fonction publique - DGAPF 34
 Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) - Observatoire de l'emploi territorial. 35

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	36
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	38

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Insee - Département Système statistique d'entreprises	39
Ministère délégué à l'industrie - SESSI	39
Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	40

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques	41
--------------------------------------------------------------	----

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	44
Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)	44
Ministère de la santé et des solidarités - DREES	45

Formation TRANSPORTS, TOURISME**TRANSPORTS**

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	
Sous-direction de l'observation statistique des transports	47

TOURISME

Insee - Département des activités tertiaires	50
Ministère délégué au Tourisme	
Direction du Tourisme	51

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee

Division Logement	53
Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	
Sous-direction de l'observation statistique de la construction	54
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	57

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

1 . Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative ou budgétaire pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2007 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information. On étudiera en cours d'année la possibilité de disposer d'indicateurs avancés ou des premières tendances sur les évolutions des finances locales ou de la Fonction publique territoriale. Les circuits d'acquisition et de contrôle des données feront l'objet d'un examen visant à rationaliser et raccourcir les procédures.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale, investissement et besoin de financement des collectivités), suivi de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et aux départements (M52) et de la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département (DESL) prend une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui sont calculés chaque année pour un rapport au Parlement.

Pour la **fonction publique territoriale (FTP)**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de quatre exercices (1999, 2001, 2003 et 2005) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la FPT avant les pleins transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales. Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a eu lieu, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème pour établir le bilan social au 31.12.2005 à présenter avant la mi 2006. Après une collecte qu'on souhaite raccourcir au second semestre 2006, 2007 sera l'année de l'exploitation de ce bilan rénové.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12/2006 a été aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option ».

Enfin les travaux entrepris depuis plusieurs années autour de l'utilisation des DADS-U comme colonne vertébrale du système d'information sur la Fonction publique (y compris la Fonction publique territoriale) devraient déboucher en 2007 sur des développements décisifs dans l'utilisation de cette source.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) a été rénové, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information va permettre la diffusion par accès

Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site Internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substituent dans certains cas à la diffusion sur papier.. Les tableaux volumineux sont diffusés sur cédérom, sous format « tableur », ce qui en rendra l'utilisation plus facile.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Le département ne prévoit pas en 2007 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2007

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements et la fonction publique territoriale..

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités sont établis en 2006 à partir des données de 2005. La DGCL met en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2005, en essayant d'en raccourcir les délais (publication de premiers résultats mi 2007 et des résultats complets avant la fin 2007).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données aura été complètement mis en place en 2006 pour atteindre un régime de croisière de la diffusion en 2007.

Comme en 2005 et 2006, le département prendra une part active à la rédaction du rapport sur l'autonomie financière des collectivités locales.

3 . Les opérations répétitives

- **Actualisation de l'ouvrage** :

"Les collectivités locales en chiffres" qui reste l'ouvrage annuel de référence. La sortie de l'édition 2007 est prévue en début d'année à partir de l'actualisation mise en ligne Internet en tout début d'année. On étudiera une actualisation en cours d'année.

- **Finances locales** :

- à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs et des données de gestion des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2005) ;

- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2005) ;
- analyse des budgets communaux 2007 et publication des résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2005) ;
- exploitation des budgets primitifs 2007 des départements et publication des résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2005) ;
- exploitation des budgets primitifs 2007 des régions et publication des résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2005).

. dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2006).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales** mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

• dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

• dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales :

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire. La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes devrait permettre, compte tenu de sa couverture maintenant étendue au-delà d'un échantillon, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance).

5.3. Aspects « européens »

Néant

6 . Diffusion des travaux et liste des publications

- Mise en ligne et publication 1^{er} trimestre 2007
Collectivités locales en chiffres 2007
- 1^{er} trimestre 2007
Guide statistique de la fiscalité locale (2006)
 Mise en ligne des données de l'intercommunalité au 1.1.2007
BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2007
 Les finances des départements (CA 2005)
 Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2005)
- 2^{ème} trimestre 2007
BIS : Groupements et syndicats de communes au 1.1.2007
 Les finances des communes de plus de 10 000 h. (CA 2005)
BIS : Les comptes des collectivités locales en 2005
 Les budgets primitifs des régions en 2007
Rapport de l'observatoire des finances locales 2007
- 3^{ème} trimestre 2007
BIS : La fiscalité locale directe en 2007
 Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007
 Les budgets primitifs des départements en 2007
- 4^{ème} trimestre 2007
BIS : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2007
 Les taux de fiscalité directe votés par les communes de plus de 10 000 h. en 2007 (mise en ligne sans publication papier)
 Les finances des communes de moins de 10000 habitants (CA 2005 et synthèse des finances des communes 2005)
 Les finances des régions (CA 2005)
 Les finances des départements (CA 2005)

Insee

- Département de l'action régionale
- . Réseau de l'action régionale

Rappel : 24 équipes, une par direction régionale de l'Institut, contribuent à établir des statistiques régionales et locales en liaison directe avec la demande qui s'exprime en région. Ces « front-office » s'appuient sur l'organisation d'un « back-office » constitué de pôles de service (5) et d'ingénierie statistique (2) également pour la plupart implantés en région. Avec le département de l'action régionale situé à la direction générale de l'Insee, ces équipes forment le réseau de l'action régionale.

Ce réseau a deux types d'actions en matière statistique :

- produire certains des systèmes d'observation des réalités locales couvrant tout le territoire, en complément de ceux créés par les opérations des services producteurs dont la vocation est d'abord nationale
- répondre à des besoins d'information statistique particuliers à une région ou à une zone, en mettant en œuvre autant que possible des outils communs et des méthodes harmonisées.

Dans ces deux domaines, les principales opérations prévues pour 2007 sont les suivantes :

1° Systèmes d'observation couvrant tout le territoire

- L'application « Connaissance locale de l'appareil productif » - CLAP - fournira en 2007 une description finement localisée du volume d'emploi et des masses salariales pour l'année 2005, pour le secteur privé et pour l'ensemble du secteur public, Etat inclus. Après les premières diffusions réalisées en 2006 à l'échelle supra-communale, et l'accent mis dès 2006 sur l'amélioration des protocoles de gestion à l'infra-communale, les directions régionales devraient avoir dès 2007 la possibilité de développer des études à l'échelon des villes et des agglomérations. L'INSEE et le SESSI ont amorcé en 2006 une collaboration pour la définition des besoins de localisation de données économiques à l'établissement, notamment la valeur ajoutée et l'investissement, en articulation avec CLAP et avec le programme RESANE, avec pour objectif de déboucher en 2007 sur le démarrage d'un nouveau projet.
- L'application « Revenus fiscaux localisés des ménages » continuera à fournir des données annuelles au niveau communal et supra communal. Après une interruption en 2006, la diffusion à l'infra-communale reprendra en 2007 ; elle bénéficiera des investissements menés en 2005 et 2006 pour améliorer la qualité des opérations de géolocalisation. Les investissements achevés en 2006 sur l'estimation des prestations sociales déboucheront sur un premier exercice de production et de diffusion d'indicateurs de distribution des revenus disponibles localisés, et notamment le taux de pauvreté.
- Les agrégats régionaux calés sur la comptabilité nationale continueront à être produits en 2007.
- La création d'un ensemble de données infra-communales à l'IRIS et à la ZUS disponibles sur un ensemble important de communes urbaines se poursuivra en 2007. Cette activité vise à mieux connaître les disparités infra-urbaines d'abord pour répondre aux demandes liées à la politique de la ville et plus généralement aux besoins d'analyse des dynamiques au sein de l'espace urbain. L'exploitation des fichiers administratifs dans le domaine de l'emploi (DADS, demandes d'emploi en fin de mois en liaison de l'ANPE) en constitue un des principaux aspects. D'une façon plus complète, les sources de données ainsi localisées devraient porter en 2007 sur les établissements (SIRET) et leur emploi, les fichiers relatifs aux aides à l'emploi constitués par la DARES, les fichiers des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, la base permanente d'équipements et sous réserves liées aux tests en cours, des fichiers sur le parc locatif social. L'opportunité et les conditions techniques d'une diffusion de ce type d'information par carroyage seront étudiées.

- L'application « Entrepôt de données locales », verra son contenu s'agrandir, en vue de couvrir progressivement l'ensemble des données localisées nationales produites au sein de l'INSEE. Cet entrepôt interne à l'INSEE permet d'alimenter en continu le site Internet « Web Statistiques locales ».
- En liaison avec les travaux pour l'amélioration du dispositif de suivi de la conjoncture en région, on étudiera en 2007 la faisabilité de lancer un tableau de bord national des régions, qui s'intéressera à fournir et à commenter de façon synthétique les informations sur les tendances récentes de l'évolution des territoires.
- Les estimations localisées de population départementale au 1^{er} janvier 2006, décomposées par sexe et âge détaillé devraient être produites, pour la première fois depuis le recensement rénové, de manière cohérente avec les estimations régionales de population tenant compte des enquêtes annuelles de recensement de la population. Un investissement conduit en 2006 sur les possibilités d'estimation sur "zones mixtes" (zones mêlant des communes recensées et non recensées) devrait déboucher en 2007 sur une offre des directions régionales.
- Les taux de chômage par zone d'emploi seront régulièrement produits et diffusés pour chaque trimestre.
- Les estimations d'emploi au 31/12/2005 seront produites et diffusées au 1^{er} semestre 2007 jusqu'au niveau de la zone d'emploi, en cohérence avec les estimations départementales et régionales.

2° Réponse à des besoins statistiques propres à une région ou une zone

En ce qui concerne les enquêtes régionales réalisées en prolongement d'une enquête nationale, la liste des extensions dont l'exploitation ou la collecte se dérouleront en 2007 portent sur le logement, le tourisme, les transports, les créateurs d'entreprises - dispositif SINE - l'information et vie quotidienne dans les DOM (enquête IVQ), l'enquête HID-Santé. Des enquêtes sur des thèmes spécifiques sont menées dans certaines régions comme l'enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique en Midi-Pyrénées et Aquitaine, ou sur l'industrie du commerce et la VPC dans le Nord-Pas-de-Calais

En dehors des enquêtes, certains travaux d'exploitation de fichiers administratifs sont également réalisés sur demande locale lorsque le besoin s'en fait particulièrement sentir. C'est le cas de la géolocalisation de certains fichiers administratifs, notamment lorsqu'une telle opération serait trop lourde pour être menée sur tout le territoire, alors que la demande n'existe pas partout : peuvent être ainsi géolocalisés des fichiers sociaux (fichiers des CAF, fichiers PMSI...), des fichiers d'équipements collectifs (éducation, santé, etc.). Le réseau poursuivra en 2007 la mise au point d'outils permettant d'améliorer la cohérence et d'abaisser le coût de ces opérations. C'est le cas aussi de la création d'indices régionaux ou locaux de chiffres d'affaires à partir des déclarations fiscales des entreprises (CA3, CA12, etc.) dans des secteurs où ces indices peuvent être significatifs. Les travaux démarrés en 2005, achevés en 2006, déboucheront sur la mise en place d'une organisation de mutualisation de ressources et d'outils pour l'amélioration du suivi de la conjoncture en région, de façon plus générale pour l'amélioration de l'offre de base des directions régionales.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- Direction générale de la comptabilité publique
- 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local
- Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information
- Secteur valorisation des données du secteur public local

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2005, arrêtées au 30 septembre 2005 ont été communiquées à la presse dans le courant du mois de novembre et mises simultanément sur Internet ; le gain en terme de rapidité de communication a été capitalisé ; les informations de conjoncture arrêtées au 31 décembre 2005 ont été communiquées à la presse et mises simultanément sur Internet en avril 2006. Le même calendrier est prévu pour les comptes de l'exercice 2006 qui feront pour la première fois l'objet d'une actualisation au vu des comptes définitifs dans le courant du mois de juin 2007 ;
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées encore plus tôt et plus complètement qu'en 2005 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux et SDIS en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective mise en place confirmée ;
- L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements et les communes de plus de 10 000 habitants ;

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce à une meilleure identification des communes (communes touristiques, communes littorales, communes de montagne, communes en ZUS).

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 5^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2004 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet. Celles de 2005 seront disponibles dans le courant de l'été 2006.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une synthèse de la situation par type de collectivités, les fiches individuelles de situation financière présentant les comptes des collectivités sont disponibles sur le site Internet dédié. Dernière parution : comptes 2003 publiés en janvier 2005 pour les régions et en mars 2005 pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI. La synthèse des comptes 2004 sera disponible durant le second trimestre 2006 et celle de 2005 avant le 31 décembre 2006. Les données individuelles des départements et régions sont désormais seulement disponibles sur internet (exercice 2004 inclus depuis septembre 2005).

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : Exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La synthèse des données 2003 est disponible et les comptes individuels des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et syndicat d'agglomération nouvelle ont été mis en ligne en septembre 2005.

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère. La méthode d'élaboration a été revue en 2005. Les séries historiques ont été pour partie reconstituées.

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé : une synthèse annuelle globale accompagnée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement sur une série rétrospective de 1999 à 2003 a été publiée en 2005. Elle sera complétée chaque année d'une synthèse annuelle ;

3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.2. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet

enrichissement a été poursuivi en 2005 et 2006 en incorporant les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse).

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version a été testée en 2004, la généralisation interviendra en 2005, l'enrichissement sera poursuivi en 2006 ;

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée ou localisée qui ont débuté en 2005 ont abouti à une mise en ligne d'un guide méthodologique à l'intention des collectivités locales « Agrégation de données comptables et financières sur un territoire donné » en septembre 2006.

5.2. Aspects approche politique publique

Dans le cadre des partenariats noués avec certains ministères techniques, les données thématiques sont mises à disposition des services d'études de ces ministères (Équipement, environnement...)

Une démarche systématique d'approche par politique publique sera entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens »:

Sans observations pour 2007.

6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé et établissements publics sociaux et médico-sociaux	A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12). A compter de l'exercice 2005, enrichissement avec les données relatives aux établissements publics sociaux et médico-sociaux	Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés
<i>B) Comptes définitifs</i>		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle qui sera enrichie à compter de l'exercice 2005 avec les comptes des SDIS	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs – A partir de 2005
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI :

http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/index.html#cat_donnees_chiffrees

7. RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2006-2008

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique Bureau 5A (
Compte des administrations publiques locales : communes départements régions intercommunalité et établissements publics locaux santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions, hôpitaux et ESMS	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Consolidation annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

**Programmes ou extraits des programmes
statistiques 2007 présentés à d'autres formations du Cnis**

AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

1 – Exposé de synthèse

Suite à la décision du ministre de l'agriculture et de la pêche annoncée en mars 2005, les années 2006 et 2007 sont consacrées à la réorganisation de la statistique agricole, avec la suppression progressive des services statistiques départementaux et la remontée de leurs missions au niveau régional. La priorité pour 2007 est donc de constituer dans chaque région un service régional de l'information statistique et économique (SRISE) qui assure l'ensemble des missions déconcentrées de la statistique agricole et qui intègre celles du service des nouvelles des marchés (SNM) auparavant organisées au niveau interrégional. Avec cette nouvelle organisation, les principales lignes d'action seront les suivantes.

En matière d'enquêtes auprès des exploitations agricoles, l'année 2007 verra la réalisation de trois opérations particulières dont les deux premières résultent d'obligations communautaires :

- l'enquête quinquennale sur la structure des vergers, la précédente édition remonte à 2002, et dont l'objectif est la mesure du potentiel de production,
- l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, troisième et dernière de la décennie avant le recensement de 2010.
- l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture, extension à ce domaine de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures dont la collecte sur le terrain est programmée pour l'automne 2006.

Par ailleurs, une enquête sur les bâtiments d'élevage sera préparée en vue d'une réalisation en fin d'année 2008, ainsi qu'un recensement de la salmoniculture et de la pisciculture marine, à réaliser au printemps 2008.

Les premiers travaux de préparation du recensement agricole 2010 vont s'amplifier en 2007 à la suite de ceux qui ont débuté. Au plan européen, un projet de règlement est en discussion avec Eurostat, qui fixera notamment la liste des variables communautaires. Au plan français, les réflexions préparatoires actuelles concernent une éventuelle révision de la définition statistique de l'exploitation agricole, ainsi que certains aspects techniques et organisationnels.

L'exploitation des fichiers administratifs est toujours un axe important du programme de travail à moyen terme 2004-2008 qui porte principalement sur :

- l'utilisation de la BDNI bovine, qui a remplacé en 2005 l'enquête cheptel de mai, et permettra dès la fin 2006 d'alléger sensiblement l'échantillon de l'enquête de novembre ; cette enquête allégée reste néanmoins nécessaire pour détailler certains postes BDNI selon la nomenclature plus fine d'Eurostat.
- une refonte des enquêtes cheptels porcines est en cours, avec passage progressif à une interrogation directe d'un échantillon de sites d'élevage tiré dans un fichier de sites (BDNI porcine).
- pour les espèces ovines et caprines, les évolutions des enquêtes seront fonction du rythme d'avancement des BDNI correspondantes.
- dans le domaine végétal, en fonction des possibilités d'accès des statisticiens aux bases des déclarations de surface pour les aides PAC, ces données seront mobilisées de façon plus systématique qu'aujourd'hui pour des estimations d'assolement, et éventuellement pour faciliter la

réponse au questionnaire de l'enquête sur la structure des exploitations 2007 ; l'ouverture à l'été 2006 de l'accès des services régionaux de statistique agricole aux données individuelles ou agrégées issues des déclarations PAC permet d'ores et déjà de progresser sur le premier aspect.

- le casier viticole informatisé sera utilisé pour le tirage de l'échantillon de parcelles de l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture de 2007 ; seront également poursuivis les travaux d'expertise en vue d'une substitution par cette source administrative du recensement de la viticulture de 2010.
- l'INSEE, le SCEES et la MSA ont mené des travaux de rapprochement des données d'emploi, notamment pour les comptes et pour des études appropriées qui pourront être prolongés en 2007.

Sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture les travaux d'adaptation au règlement communautaire de fin 2002 sont en cours. L'année 2006 sera consacrée au traitement d'aspects méthodologiques avec Eurostat, et à l'actualisation de certaines sources et méthodes d'estimation utilisées pour l'étude pilote réalisée fin 2004 en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME. Les premières données doivent être transmises à Eurostat mi-2008 sur l'année 2006.

D'autres travaux de rénovation porteront sur :

- la statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes réalisés au niveau régional avec la réforme de la statistique agricole ;
- une nouvelle typologie des exploitations agricoles rendue nécessaire par la réforme de la PAC ;
- la poursuite de l'évolution du RICA (méthode d'échantillonnage, allègement de la saisie) ;
- les outils et les produits de conjoncture rénovés entraînant une nouvelle organisation.

Plusieurs projets de règlement européen sont envisagés ou préparés par EUROSTAT. Ils concernent :

- la refonte de plusieurs règlements cadre, liée au processus de simplification du nombre de textes statistiques en vigueur : enquête cheptel, bovin, porcine, caprine, enquêtes sur les céréales et autres produits végétaux.
- le remplacement ou la modification du règlement cadre 571/88 sur les enquêtes de base et intermédiaires concernant la structure des exploitations agricoles (recensement agricole et enquêtes structures 2013, 2016), le texte actuel arrivant à échéance avec l'enquête 2007.
- la proposition de règlement cadre statistique sur les pesticides, toujours en cours de discussion, qui pourrait éventuellement se concrétiser en 2007.

Les évolutions du système communautaire de statistique agricole souhaitées par Eurostat sont prises en considération dans le programme de travail 2007. Elles concernent principalement l'émergence de nouveaux besoins des utilisateurs : réforme de la PAC, préoccupations environnementales, développement rural, sécurité sanitaire, élargissement de l'Union, optimisation des ressources statistiques et aussi thématiques nouvelles (par exemple, statistiques sur les pesticides, sur les signes de qualité).

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

a) Enquête sur la structure des vergers en 2007

Cette enquête quinquennale est prescrite par la Directive 2001/109 du 19/12/01. La version précédente a été réalisée au printemps 2002. Elle a pour objet la collecte de données sur le potentiel de production des vergers par espèces et variétés (superficies, densité de plantation, âge des arbres), de façon à permettre des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés. Sont concernées par la Directive communautaire les espèces suivantes : pommes, poires, pêches, abricots, oranges, citrons, agrumes à petits fruits. Comme en 2002, l'enquête en France sera élargie aux cerises, prunes, kiwis et noix. L'enquête sera conduite par enquêteur début 2007. Elle a reçu un avis d'opportunité favorable de la formation Agriculture du CNIS du 13 avril 2005.

b) Enquête Pratiques culturales en viticulture 2007

Cette enquête est une extension de l'enquête sur les Pratiques culturales 2006 en grandes cultures. C'est la première fois que la viticulture fera l'objet d'une telle observation de la part du Scees. L'opération sera conduite en partenariat avec l'IFEN, l'Onivins et la DGFAR du ministère de

l'agriculture. L'objectif est la description des pratiques agronomiques (notamment contrôle de l'enherbement, utilisation d'insecticides et fongicides, ...). Les grandes zones viticoles seront couvertes : Languedoc-PACA, Bordelais, Charentes, Val de Loire, Champagne, Bourgogne, Beaujolais, Alsace. L'échantillon de parcelles (5 500) sera tiré dans le casier viticole informatisé. La collecte aura lieu début 2007 par enquêteur. Un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les pratiques culturales a été donné par la formation Agriculture du CNIS le 7 avril 2004, dans laquelle était mentionnée une extension possible à la viticulture.

c) Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007

Cette enquête répond à un règlement communautaire (571/88 du Conseil du 29/02/1988). Elle a pour objectif l'actualisation des connaissances sur les structures des exploitations agricoles en période inter-censitaire (répartition par orientation technico-économiques et classe de taille, main-d'œuvre agricole, superficies par culture, cheptels, équipements, ...) aux niveaux départemental, régional et national. Elle sera réalisée au cours du dernier trimestre 2007 par enquêteur auprès de 76 000 exploitations (y compris les DOM) déjà interrogées dans les précédentes éditions 2003 et 2005. L'édition 2007 sera la troisième et dernière de la période 2000-2010, avant le prochain recensement agricole. La formation Agriculture du CNIS a donné le 7 avril 2004 un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

d) Enquête RICA

Le réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est une opération statistique communautaire instaurée en 1968 en application du règlement n°79/65/CEE du conseil de l'Union européenne du 15 juin 1965. L'enquête a pour objectif de fournir des informations annuelles sur les résultats économiques des exploitations agricoles au niveau régional et national par orientation technico-économique et classe de taille. Le recueil des informations comptables et extra-comptables est assuré par des organismes tiers à vocation comptable auprès d'un échantillon de 7350 exploitations environ sélectionnées par la méthode des quotas.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

a) Fichiers des sites d'élevage porcin (BDNI porcine)

La Directive 93/23 du 01/06/1993 prescrit la réalisation d'enquêtes sur le cheptel porcin deux fois par an. Leur objectif est la collecte de données sur les animaux par catégorie d'effectifs, de façon à asseoir des prévisions de production de viande porcine pour les 12 mois suivants.

Le SCEES souhaite rénover le mode de réalisation de ces enquêtes, pour tirer profit de la mise en place de fichiers administratifs des sites d'élevage régulièrement mis à jour et améliorer la qualité des résultats statistiques. L'idée est de passer de l'actuelle interrogation d'exploitations échantillonnées à partir du Recensement Agricole 2000, à une interrogation directe de ces sites, et de mieux intégrer ainsi au cours du temps les évolutions de l'univers d'enquête.

Une première phase aura lieu en Bretagne en novembre 2006, cette région disposant d'ores et déjà d'un fichier de sites opérationnel qui préfigure la BDNI porcine. Afin de construire une stratification permettant d'optimiser l'échantillonnage, une enquête postale de balayage a été réalisée au printemps 2006 sur les capacités des sites par grande catégorie d'animaux (troues, porcelets en post-sevrage, porcs à l'engrais). En 2007, l'extension au reste de la France pourrait intervenir en fonction de la généralisation de la BDNI.

b) Fichiers des déclarations de surfaces PAC

Jusqu'à présent, les statisticiens du Scees et des services régionaux de statistique agricole n'accédaient aux fichiers de déclaration de surface, via l'ONIGC, qu'en fin de procédure de traitement, c'est-à-dire au printemps n+1 pour les déclarations déposées au printemps n. Seuls les statisticiens départementaux, appelés à disparaître, avaient la possibilité d'accéder directement aux bases de leur département. Si ces délais sont compatibles pour mener des études structurelles, ils interdisent d'autres utilisations possibles, notamment l'estimation précoce des assolements et l'aide au remplissage des questionnaires des enquêtes sur la structure des exploitations.

Les démarches entreprises par le SCEES ont permis au cours de l'été 2006 de mettre en place des circuits d'accès précoce des services régionaux de la statistique agricole à ces déclarations individuelles de surface. Des progrès sensibles vont donc pouvoir être réalisés dès maintenant, en

commençant par une mobilisation systématique et coordonnée de ces informations pour les estimations précoces d'assolement.

c) Casier viticole informatisé

Suite aux tests menés sur la possibilité de contacter aisément l'exploitant, ce fichier sera utilisé en 2006 pour tirer l'échantillon de parcelles de l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture de début 2007.

En outre, les travaux d'expertise seront poursuivis, afin d'étudier dans quelle mesure cette source administrative pourrait remplacer le renouvellement du recensement de la viticulture de 2010 (règlement 357/79 du 05/02/1979).

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En règle générale, les enquêtes auprès des exploitations agricoles fournissent des données exploitables à des échelons infra-nationaux. Ainsi, l'enquête « Structures » réalisée fin 2007 et diffusée à partir de 2008 comportera environ 75 000 questionnaires. Elle est représentative au niveau régional et au niveau départemental pour les principales spéculations du département. L'enquête sur la structure des vergers 2007 donnera des informations pour les principaux bassins de production.

L'enquête Teruti-Lucas, par sa description fine de l'occupation du territoire, à la fois physique et fonctionnelle, permet des études locales sur l'utilisation du territoire, l'assolement, les paysages...

L'exploitation des fichiers administratifs permet de disposer de statistiques à un niveau fin (exemple de la BDNI bovine sur les effectifs et les mouvements d'animaux).

COMMERCE, SERVICES

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies.

Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, et des professions libérales

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales Unité Recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre. Les deuxième et troisième enquêtes se sont déroulées en 2005 et 2006 et confirment l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement.

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la quatrième enquête de recensement qui aura lieu en janvier et février 2007 pour les ménages et en mars pour les personnes résidant dans les communautés.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celles de 2004, 2005 et 2006, l'enquête de recensement de 2007 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;

- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2007

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2007 ressemblera trait pour trait à celle de 2006 (hors recensement des personnes sans abri et des habitations mobiles terrestres), n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience des trois premières enquêtes permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques.

Conformément à l'article 157 de la loi « démocratie de proximité », il sera procédé en 2007 aux recensements généraux de Mayotte et de la Polynésie Française.

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2007 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon des modalités qui ont été décrites de manière détaillée dans le programme statistique pour 2004 et ne sont donc rappelées ici que dans leurs grandes lignes.

Ces enquêtes ont lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que le précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte des informations, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le précédent système), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte.

Auparavant, il a été possible, dès la première enquête de 2004, de produire des résultats concernant la France et ses régions en utilisant les données collectées chaque année. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, ont connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques sont organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettent la production de résultats fiables. A cet égard, l'estimation de population de près de 200 communes a pu être diffusée en janvier 2006, sur la base des enquêtes de 2004 et 2005 ; ce chiffre sera nettement augmenté en janvier 2007, sur la base de trois enquêtes.

Cellule infrastructures géographiques

1 - Exposé de synthèse

La cellule Infrastructures géographiques est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : elle gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, elle a mis en place dans les communes de 10 000 habitants ou plus un répertoire d'immeubles localisés (RIL), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le RIL s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique national.

2 - Travaux nouveaux pour 2007

Les opérations de mise à niveau de qualité du RIL menées en 2006 devraient se prolonger pour certaines communes en 2007 si nécessaire afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire.

En outre, l'Insee continuera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du RIL.

3 - Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes.
Mise à jour du code officiel géographique.

7 – Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'Insee met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur le projet de référentiel à grande échelle (RGE).

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

En 2007, le département de la démographie préparera activement deux enquêtes importantes dont la collecte aura lieu en 2008 : l'enquête TeO (Trajectoires et origines) et l'enquête HID-Santé (Handicaps, incapacités, dépendance). L'enquête TeO sera menée auprès d'un échantillon d'immigrés et de descendants d'immigrés, et comportera aussi un échantillon de référence. Elle reprendra certains des thèmes étudiés grâce à l'enquête Migrations géographiques et insertion sociale (MGIS) de 1991-1992, tout en tenant compte du développement d'autres sources d'information dans ce domaine. L'enquête HID-Santé entre dans le cadre d'une enquête quinquennale sur la santé qui, alternativement, devrait approfondir le thème de du handicap et le thème de la consommation de soins.

Ces deux enquêtes font l'objet d'un partenariat étroit, l'enquête TeO avec l'INED, l'enquête HID-Santé avec la DREES. Toutes deux s'appuient sur un travail préliminaire de constitution de l'échantillon qui devra être entamé dès 2007.

Un autre projet important du département est l'extension de l'échantillon démographique permanent à 16 jours, au lieu de quatre actuellement. Ce projet est conditionné par l'accord de la CNIL. Il ne sera opérationnel qu'après la refonte de la base de répertoires des personnes physiques, qui fait également l'objet d'un projet du département de la démographie. Il répond à l'objectif de développement des outils d'analyse longitudinale.

L'Insee s'est associé à la constitution d'un GIS destiné à la mise en place d'une cohorte d'enfants à partir de 2009. Le département de la démographie sera impliqué dans cette opération de longue durée, qui débutera par une enquête en 2009 auprès de parents d'enfants venant de naître. L'année 2007 permettra de préciser les contours du projet et les modalités d'implication de l'Insee.

La base permanente d'équipements de 2005 a été diffusée en interne à l'Insee début 2006. La base 2006 devrait être mise à disposition des utilisateurs extérieurs début 2007, sous réserve d'accord de la CNIL. L'année 2007 devrait permettre d'élargir la base à d'autres sources d'information.

Le département de la démographie continuera d'être largement associé aux travaux d'exploitation du nouveau recensement, en particulier pour dans le cadre de l'estimation de la population. Compte tenu de la disponibilité prévue au second semestre 2006 des variables relatives à la famille, le département mènera des études sur l'évolution des structures familiales en 2007.

Enfin, une enquête sur la participation électorale sera conduite en 2007, à l'occasion des différents scrutins.

Mission Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a pour objectifs principaux la mise à niveau des modalités de gestion et des variables de la base et l'amélioration des services rendus aux administrations utilisatrices et aux partenaires (communes,

organismes de la sphère sociale). Elle doit s'accompagner de la poursuite de la dématérialisation des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux).

Après une expression des besoins approuvée par le comité des investissements début 2003 et une étude d'urbanisation courant 2004, l'étude préalable du projet a été remise au comité des investissements début février 2006. Les développements se poursuivront en 2007.

En marge de ce projet, les bulletins d'état civil seront revus en 2006 pour s'adapter aux évolutions législatives récentes (loi sur la filiation notamment). La mise en place de ces nouveaux bulletins aura lieu au cours du 1^{er} semestre de 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Développement du projet

3. Opérations répétitives

- Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil
- Réalisation de l'enquête d'exhaustivité de l'état civil
- Gestion du fichier électoral et du RNIPP
- Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

Division Enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle a par ailleurs repris à son actif la production des estimations locales de population (ELP). Elle réalise et exploite des enquêtes à caractère socio-démographique. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et échantillons longitudinaux de mortalité.

L'année 2007 sera notamment consacrée à la rénovation de l'échantillon démographique permanent (extension à 16 jours et restructuration des bases étude). Les travaux sur la mortalité seront poursuivis à partir des différents échantillons de mortalité. La division participera aux travaux d'exploitation du recensement (collectes de 2004 à 2006) en travaillant plus particulièrement sur les structures familiales. Elle exploitera par ailleurs la 1^{ère} vague de l'enquête ERFI (Etude sur les relations familiales et intergénérationnelles), réalisée fin 2005, dont un second passage est prévu en 2008.

En matière d'enquête, la division préparera la 1^{ère} enquête du projet cohorte d'enfants (projet ELFE) porté par l'INED, dont l'Insee assurera la maîtrise d'œuvre. La préparation de l'enquête « HID-santé » se poursuivra en 2007. Une pré enquête de filtrage permettant de constituer l'échantillon aura lieu en 2007.

La division pilotera par ailleurs la réalisation de l'enquête sur la participation électorale à l'occasion des scrutins du printemps 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2007

- Enquête sur la participation électorale

Le projet reconduit le dispositif mis en place en 1988-1989, puis en 1995-1998 et en 2002-2004 : appariement entre le fichier général des électeurs (géré par l'INSEE) et l'échantillon démographique et recueil de la participation aux différents scrutins par consultation des feuilles d'émargements. Les données recueillies à l'occasion des scrutins présidentiels et législatifs de 2007 et des élections

municipales de 2008 permettront d'étudier les déterminants socio-démographiques de la participation et de l'inscription sur les fichiers électoraux.

Mission base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'INSEE et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'INSEE a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'INSEE met en place une base permanente d'équipements, qui fournira les équipements figurant dans différentes sources administratives (Sirène, Finess – équipements sanitaires et sociaux, Adeli – professions libérales de la santé, etc.), avec une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes dont l'Insee dispose d'une cartographie numérisée. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEPP du ministère de l'éducation et DREES en particulier). Le projet est en cours d'étude détaillée, après l'avis favorable du comité des investissements de l'Insee sur l'étude préalable.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Après les premières mises à disposition début 2005, puis début 2006, d'une base n'ayant pas bénéficié de tous les contrôles qualité prévus dans le projet et l'entrée en maintenance de l'application BPE, la base 2006 produite début 2007 fera l'objet d'un contrôle de qualité. La diffusion de cette base se fera sous forme d'indicateurs statistiques.

La mission BPE de Limoges étudiera la possibilité d'intégrer de nouvelles sources, notamment des équipements sportifs du ministère de la jeunesse et des sports ainsi que les agences communales et points-poste de la Direction générale de la Poste.

L'Insee demandera un avis à la CNIL relatif aux traitements réalisés sur les données de la BPE ; cet avis devrait permettre, entre autre, de finaliser les conventions provisoires établies avec les producteurs de sources.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests sont réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

5. Aspects particuliers du programme 2007

La base BPE sert des besoins essentiellement locaux et régionaux

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département des prix à la consommation, ressources et des conditions de vie des ménages

Division des Prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

Le projet de rénovation de la collecte des prix s'est terminé fin 2005. Après ce chantier qui a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la production statistique, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de **l'indice des prix à la consommation**. En liaison avec les travaux menés au niveau européen, une attention particulière sera portée sur le traitement des effets qualité lors des remplacements.

2 - Travaux nouveaux pour 2007

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

2.3.2) Lancement du projet de rénovation de l'indice DOM

La rénovation de l'indice des prix dans les DOM fait suite au projet métropolitain et bénéficiera de l'expérience acquise. Ce projet inclut un renouvellement des outils avec notamment la mise en place de la saisie portable, mais également une remise à niveau méthodologique visant à mieux intégrer la production des indices locaux dans le processus national. L'année 2006 sera consacrée aux aspects méthodologiques avec une remise à niveau et une harmonisation des pratiques. L'année 2007 permettra l'adaptation des applications métropole au cas des DOM en incluant les outils nécessaires à la publication d'indices locaux.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre à des besoins locaux portant sur les différences de prix en niveaux, des études méthodologiques seront poursuivies. L'enquête faite sur les prix alimentaires en Corse en 2006 sera exploitée en vue de développer des méthodes efficaces dans ce domaine. D'autres expérimentations seront possibles en 2007 ou 2008

- Direction des statistiques démographiques et sociales

. Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Conditions de vie des ménages

En 2007 les activités de la division se répartiront en trois groupes distincts :

- l'organisation, le suivi de collecte et l'apurement d'enquêtes,
- la mise au point du futur dispositif de collecte des indicateurs sociaux,
- les travaux d'étude.

Le premier groupe recouvre le suivi de collecte, puis les traitements statistiques (apurements, redressements, production des fichiers d'étude, premiers résultats) de deux enquêtes lourdes : l'enquête de victimation (janvier-février 2007) et l'enquête nationale des transports (enquête à vague tout au long de l'année 2007). Il faut ajouter la mise en place et la réalisation d'une enquête téléphonique, plus légère consacrée aux technologies de l'information et de la communication (TIC). L'enquête Emploi du temps 2009 rentrera dans sa phase de préparation active.

Le second groupe consiste en travaux liés au passage de la collecte des indicateurs sociaux par le dispositif EPCV à leur collecte dans le panel SRCV. Ce changement de source implique un retour sur les indicateurs suivis, en concertation avec leurs utilisateurs, en particulier les services statistiques ministériels. La révision de la liste des indicateurs suivis et des modalités de leur collecte s'appuiera en outre sur l'exploitation d'une enquête méthodologique (enquête "Standards de vie", janvier 2006) consacrée aux diverses définitions de la pauvreté présentes dans la population. Les travaux en ce sens déjà engagés au cours des deux dernières années seront poursuivis et devraient aboutir à un dispositif opérationnel en 2008.

Le troisième groupe sera dominé par l'exploitation des fichiers issus de l'enquête Budget de famille 2005-2006. On poursuivra néanmoins l'analyse des autres thèmes usuels de la division (inégalités de conditions de vie, genre, notamment), l'accent devant porter sur la notion d'indicateur synthétique d'une part, sur la victimation d'autre part.

Ministère de la culture et de la communication

- Direction de l'administration générale
- . Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an :

Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités locales.

L'enquête auprès des communes, intercommunalités, départements et régions vise à connaître les dépenses des collectivités locales dans le domaine culturel et leur évolution. Elle vise à évaluer les dépenses culturelles par habitant et à évaluer le poids relatif de ces dépenses dans les budgets locaux. Les dépenses seront ventilées par nature : dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel, les dépenses directes et les subventions. Ce travail sera réalisé par domaine culturel (actions et services visant à conserver et valoriser les patrimoines, à favoriser la production artistique, à promouvoir l'enseignement, la sensibilisation et les pratiques via l'accès aux médias culturels et l'animation culturelle...)

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Travaux régionaux et locaux

Une étude a été conduite pour la définition d'outils méthodologiques pour l'observation culturelle en région. Elle avait pour objectif de donner un cadre cohérent aux pratiques d'observation culturelle en région et de définir les contours d'une mission d'observation pour les DRAC. Les outils méthodologiques, présentés sous la forme de quatre fiches techniques (principes d'organisation et de fonctionnement de l'observation, emplois culturels, publics de la culture et interventions publiques), ont été élaborés dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants de six DRAC, du Département de l'action territoriale (DAG) et du Département des études, de la prospective et des statistiques.

Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

- Direction centrale de la police judiciaire

1 - Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuée par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système permet une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations sera reconduite en 2007 pour répondre aux besoins de l'ensemble des autorités.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1. - Aspects "régionaux et locaux"

- Mise à jour des "tableaux économiques régionaux" : résultats statistiques 2005 sur la délinquance constatée dans les régions administratives et les départements français (destinataire : l'institut national de la statistique et des études économiques -I.N.S.E.E.-).

- Mise à jour des « tableaux de l'économie française » et de « l'annuaire statistique de la France » pour les données 2005 sur la délinquance constatée (destinataire : I.N.S.E.E.).

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- Direction du personnel et de l'administration

Mission des études, de l'observation et des statistiques

1 - Exposé de synthèse

La « mission des études, de l'observation et des statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse, sports et vie associative ». Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de trois axes principaux : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue avec les acteurs de l'étude du sport, de la jeunesse et de la vie associative extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures interviennent. Deux d'entre elles sont internes au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

- l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;

- l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

2 - Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Coordination du Système d'information statistique des services déconcentrés

Les différents services centraux et déconcentrés du ministère produisent beaucoup d'information statistique ou d'études sur les domaines de compétence du ministère. Toutefois, ces informations sont rarement comparables et circulent dans de mauvaises conditions. Le ministère a donc décidé de mettre en œuvre un projet destiné à favoriser la coordination de ce système d'information interne, en harmonisant les méthodes, les outils, les nomenclatures, et en tant que de besoin, les objets d'étude.

Le pilotage de ce projet est assuré par un comité présidé par le directeur adjoint du cabinet. Il comprend des représentants des services de l'administration centrale ainsi que l'ONMAS, des représentants des services déconcentrés (deux directions départementales : Charente maritime, Val de Marne. Deux directions régionales : Franche Comté, Ile de France), des représentants des établissements : Ecole Nationale d'Equitation, CREPS de Nancy). La maîtrise d'œuvre est assurée par la MEOS, en collaboration avec la sous-direction de l'Emploi et des Formations.

La démarche retenue prévoit quatre phases : une phase d'expression des besoins, une phase d'analyse de l'existant, une phase de détermination des écarts entre besoins et existant, une dernière phase de proposition d'un plan d'action visant à réduire ces écarts. Le comité de pilotage valide l'accomplissement de chacune de ces étapes

2.7. Répertoire des Équipements Sportifs

A la suite de la constitution de la base, les premières exploitations porteront sur :

- les premières études thématiques ;
- l'expertise du fichier ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Le projet de rationalisation du système d'information statistique des services déconcentrés aura, à terme, une incidence sur la mise à disposition de données régionales et locales.

ÉDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance- DEPP

L'année 2007 verra l'extension de la constitution d'une « base nationale des identifiants élèves », qui devrait être généralisée au second degré à la rentrée 2008 et du « système d'information du premier degré ».

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Dans le cadre de la LOLF, de nouveaux indicateurs de performance seront déclinés au niveau académique, voire établissement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la loi du 13 août 2004, un projet de convention cadre entre l'Etat et les régions et départements devrait commencer à être décliné au plan local en 2006 et généralisé en 2007. Ce projet, présenté lors de la journée du CNIS de mai 2005, prévoit la mise à disposition des collectivités locales de données statistiques utiles à leurs nouvelles compétences, mais aussi permettra de préciser la nature des collaborations entre les services académiques et les collectivités territoriales.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES

Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

1 - Exposé de synthèse

Dans le champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'activité de la DARES en 2007 se structurera selon les axes définis dans les orientations de moyen terme des programmes statistiques :

- L'effort de mise à disposition régulière (mensuelle ou trimestrielle) de statistiques détaillées sur les publics des dispositifs de la loi de Cohésion Sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir, Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité) sera poursuivi. Une exploitation statistique des informations collectées par le CNASEA sur la situation professionnelle des bénéficiaires de ces nouveaux contrats, six mois après leur sortie de dispositifs, sera réalisée afin de fournir de premiers éléments sur l'insertion dans l'emploi après le passage en dispositif, alimenter les indicateurs de la LOLF et fournir des indicateurs de suivi à l'échelon régional.
- La part croissante des collectivités territoriales dans la gestion et la mise en œuvre des politiques d'emploi impliquera la poursuite du travail important de concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre.
- L'application de gestion des parcours des jeunes suivis par les missions locales (PARCOURS 3) sera largement mobilisée pour suivre le Contrat d'Insertion à la Vie Sociale et analyser l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que les aides dont ils bénéficient pour résoudre leurs difficultés de logement, de santé ou d'insuffisance de ressources.

- La DARES exploitera les deux enquêtes sur la formation continue qui se seront déroulées en 2006 : l'enquête Adult Education Survey (auprès des ménages) et l'enquête CVTS 3 (auprès des entreprises). Elle exploitera également l'enquête sur le devenir des bénéficiaires de Contrat jeune entreprise, l'enquête sur les chômeurs créateurs d'entreprises et l'enquête sur les personnes s'étant portées candidates à l'obtention d'un titre de niveau V par validation des acquis de l'expérience.
- Une enquête auprès des entreprises utilisatrices de contrats aidés sera lancée au second semestre 2007. Le nouveau dispositif d'enquêtes visant à évaluer l'impact sur l'insertion professionnelle des mesures de politique d'emploi et de formation sera défini au début de l'année 2007 sur la base d'une expertise demandée à une équipe de recherche. Une enquête auprès des particuliers employeurs est également envisagée afin d'évaluer les premiers effets du plan de développement des services à la personne.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Bien que la formation professionnelle soit une compétence décentralisée aux Conseils Régionaux, le système d'information reste encore national à bien des égards. Ainsi, le suivi financier et physique de la formation professionnelle des salariés, renseigné à partir des bordereaux fiscaux 24-83 établis au niveau des entreprises, n'est pas régionalisable pour les entreprises possédant des établissements dans plusieurs régions. Le suivi des politiques de formation professionnelle des Conseils régionaux en faveur des demandeurs d'emploi s'améliore avec la constitution de la base BREST (base de données des demandeurs d'emploi en stages de formation rémunérés par l'Etat, l'Unedic et les Régions) et son enrichissement ainsi qu'avec la refonte de l'enquête annuelle sur l'action des Conseils régionaux en matière de formation continue et d'apprentissage. Ces deux sources d'information alimenteront les travaux de la commission des comptes du Conseil National de la Formation professionnelle tout au long de la vie.

EMPLOI, REVENUS

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- . Département Emploi et revenus d'activité
- .. Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

1. Exposé de synthèse

La section Synthèse et conjoncture de l'emploi est responsable des estimations d'emploi et de chômage, ainsi que de l'analyse de la conjoncture sur ces sujets. Elle réalise également des projections de population active à long terme (jusqu'à 2050).

Les estimations d'emploi à un niveau géographique fin sont en cours de refonte dans le cadre du projet Estel. Ce projet vise à établir, à partir de sources administratives, l'estimation de l'emploi au lieu de travail et au lieu de domicile, selon un concept proche du BIT.

En attendant Estel, la section perfectionne la méthode actuelle des estimations d'emploi, en investissant sur l'expertise des sources et les travaux conduits en direction régionale. Ce perfectionnement passe également par une extension progressive du champ des publications trimestrielles d'emploi salarié. Une première extension du champ aux secteurs non-marchands privés et à l'emploi salarié agricole a à ce titre déjà eu lieu en septembre 2006.

Parallèlement, la section assure la diffusion des séries d'emploi et de chômage, *via* des publications conjoncturelles (*Informations Rapides* à un rythme infra-annuel) ou non (*Insee Résultats* annuels sur l'emploi départemental et sectoriel, les séries longues du marché du travail, les projections de population active). Elle contribue aux *Notes de conjoncture* et à plusieurs autres publications de l'Insee pour présenter la conjoncture de l'emploi et du chômage. Elle réalise et publie enfin des études ponctuelles sur le fonctionnement du marché du travail.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) se poursuivra en 2007. Le projet tire parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf-Epure, DADS, MSA, non-salariés, fichier de paye des agents de l'État...), sous l'aspect de la définition et de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2009, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional.

En attendant la mise en production du système Siera (système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité), la section met en place une extension progressive du champ des publications trimestrielles d'emploi salarié. Cette extension passe par une utilisation élargie de la source Epure (données des Urssaf) et par une exploitation nouvelle des fichiers de la MSA (agriculture, mais également agro-alimentaire, commerce et banques) et des Particuliers-Employeurs (données de la CNAV). En 2007, la principale extension de champ devrait concerner l'emploi salarié dans l'agriculture.

Parallèlement, la section poursuivra ses travaux méthodologiques sur les sources et les méthodes : expertise des sources principales (fichier des établissements cotisant à l'Unédic, fichier Epure), fichiers des DEFM dans les DOM, etc. Ces travaux pourront aboutir à la rédaction de notes méthodologiques. Une premier « guide méthodologique » interne à destination des responsables régionaux des estimations d'emploi a vu le jour en 2006. Un document externe de présentation des estimations d'emploi de l'Insee devrait être diffusé en 2007.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Le projet Estel, qui vise à produire le nombre de personnes en emploi au lieu de domicile, a une vocation à servir les intérêts locaux.

Dans le cadre des estimations annuelles d'emploi, un effort accru de documentation et de formation sera effectué en direction des responsables des estimations d'emploi dans les Directions Régionales de l'Insee.

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département Emploi et revenus d'activité
 .. Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

1 - Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, de l'enquête sur les personnels des collectivités locales et de celle des Dads ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'Etat qui ont débuté respectivement en septembre 2003 et en septembre 2004.

Dans le cadre du projet Estel (Estimations d'emploi localisé), plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des salariés des particuliers-employeurs.

5 - Aspects particuliers du programme 2007

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (CLAP).

DADS : Les travaux de dégroupement des DADS (affectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, sont intégrés dans les données DADS.

Collectivités locales : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

SIASP-Etat : Depuis 2005, Clap prend en charge la sirétisation des fichiers de paye des agents de l'Etat. Comme pour les DADS, Clap transmet le résultat de ces travaux à la section Siasp qui les intègre dans le fichier détail des agents de l'Etat.

Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
 .. Division Revenus et patrimoine des ménages

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La seule enquête nouvelle en 2007 correspondra en fait au module secondaire associé au dispositif SRCV. Pour mémoire, ce dispositif mis en place en 2004 a pour objectif de fournir des informations

sur les ressources et les conditions de vie des ménages, afin d'étudier revenus, exclusion sociale et pauvreté, au sein de l'Union Européenne. Il s'agit d'une enquête en panel suivant des individus pendant 9 années consécutives avec une collecte annuelle. En 2007, on interrogera une partie de l'échantillon pour la 4^{ème} année consécutive. Le module secondaire portera pour cette collecte sur les conditions de logement et aura pour objectifs de mieux connaître l'équipement du logement, et son caractère adapté ou pas, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement récemment. Les personnes de référence de l'ensemble des ménages interrogés dans le cadre de SRCV le seront également sur ce module secondaire. Les résultats de la collecte 2007 dans la dimension transversale seront disponibles à l'automne 2009 et les principaux indicateurs européens seront publiés au printemps de l'année 2010, dans le rapport annuel de printemps de la Commission destiné au Conseil européen. Les résultats associés à l'aspect longitudinal seront disponibles au printemps 2010

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Afin de mieux appréhender la notion de niveau de vie et de pauvreté monétaire au niveau local, un test de rapprochement du fichier de prestations sociales de la Caf avec les déclarations fiscales des Côtes d'Armor a été initié. Il devrait aboutir en fin d'année. Il permettra deux choses. D'abord une comparaison précise avec les résultats obtenus en utilisant l'exhaustif des déclarations fiscales, auquel on fait passer les programmes de l'enquête revenus fiscaux national adaptés. Ensuite, il permettra de mettre en place une chaîne de production qui pourra ensuite être ré-utilisée pour d'autres départements.

En 2007, la réflexion sur la mise en place d'une enquête revenus fiscaux pour les DOM sera poursuivie. En l'occurrence des tests grandeur nature de rapprochement des déclarations fiscales avec les données de prestations sociales, ainsi que les données de l'enquête emploi seront menés pour chacun des quatre départements d'Outre-Mer. Si ces opérations s'avèrent de qualité suffisante, la périodicité avec laquelle elles devront être menées par la suite devra être définie.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
Sous-direction « Emploi et marché du travail »

5 – Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Accompagnement de l'utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse). En 2006, huit régions étaient dans ce cas.

Poursuite de l'enrichissement des données régionales sur le marché du travail mises à disposition sur internet.

Ministère de la fonction publique

DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

1. Exposé de synthèse

La décentralisation avec le transfert d'emplois de l'État vers la territoriale, la mobilité recherchée d'une administration à l'autre conduisent à **poursuivre l'analyse de l'emploi sur les trois fonctions**

publiques. En 2007, les études sur la mobilité, les recrutements et la promotion interne, la résorption du travail précaire qui nourriront l'évaluation des politiques interministérielles, se poursuivront.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

Poursuite des travaux sur la localisation de l'emploi public

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

- Observatoire de l'emploi territorial

1. Exposé de synthèse

L'action du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « CNFPT » se situant sur le champ du recrutement, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois, les métiers et la formation des territoriaux.

L'observatoire de la fonction publique territoriale met en œuvre le programme des études nationales :

- décidé par les instances délibérantes du CNFPT (commission emploi et prospective, conseil national d'orientation et conseil d'administration),
- élaboré et validé par la formation spécialisée n°1 du conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

A l'instar des programmes annuels précédents, cette proposition pour l'année 2007, se fonde sur deux orientations générales qui visent à :

- consolider les partenariats avec le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (conformément à l'article 11 de la loi du 26 janvier 1984, les capacités d'observation, d'analyse et de prospective du CNFPT contribuent à donner au CSFPT les moyens de son action), la Direction Générale des Collectivités Locales, l'INSEE, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et notamment l'observatoire de l'emploi public, les associations d'élus... ;
- renforcer la fonction d'observation et de prospective au service des missions de l'établissement

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes nouvelles

- Veille prospective et mise à jour du répertoire des métiers territoriaux.
- Enquête sur l'organisation, les emplois, les métiers et les formations des secteurs social et santé dans les collectivités territoriales.
- Enquêtes statistiques régionales sur les métiers territoriaux : Pays de la Loire, Rhône Alpes et Guadeloupe.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Perspectives démographiques de la FPT : mise à jour des tendances.
- La parité dans les emplois supérieurs des collectivités territoriales

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional

ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)

1. Exposé de synthèse

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par les orientations prioritaires définies, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Ce sont notamment le changement climatique, la biodiversité, la politique de l'eau, la prévention des risques, le développement durable.

Les travaux de l'Ifen sur la création de connaissance environnementale s'articulent selon 3 axes :

- connaissance de l'Etat des milieux et de la biodiversité, et de leurs évolutions
- connaissance des pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques et humaines
- connaissance des impacts de l'environnement sur l'économie et la société.

Etat des milieux

Dans le cadre du GIS (groupement d'intérêt scientifique) Sol, l'Ifen continuera à participer, notamment avec l'INRA, à la mise en place d'un outil de connaissance s'appuyant sur trois piliers :

- l'établissement d'un référentiel géographique (carte pédologique au 1/100 000 ème)
- le rassemblement d'autant de données d'analyses de sol existantes que possible (BDAT : base de données d'analyses de terre)
- la mise en œuvre d'un programme de mesure de paramètres indiquant la qualité des sols sur un ensemble de points statistiquement représentatif (Réseau de Mesure de la Qualité des Sols, RMQS), indispensable pour évaluer les biais des données, beaucoup plus nombreuses, de la BDAT.

Le GIS a été renouvelé pour la période 2006-2011 après avoir fait l'objet d'évaluations élogieuses quant au travail accompli dans sa première période de 5 ans d'existence.

Pressions sur l'environnement

L'Ifen continuera à travailler sur les déchets dans le cadre du règlement statistique n° 2150/2002 afin de préparer la réponse relative à l'année 2006, qui devra être améliorée par rapport à la première réponse relative à l'année 2004 (action décrite plus bas).

La troisième enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement, faite en collaboration avec le Scees, est réalisée en 2006. Son exploitation devrait débuter fin 2006 et se poursuivre sur toute l'année 2007.

Les préoccupations de développement durable impliquent de connaître les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement. Deux types d'outils peuvent fortement y contribuer :

- les comptes de flux de matière, qui analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants ;
- NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), qui analyse au niveau des branches d'activités les liens entre l'économie monétaire et la production de polluants ou la consommation de ressources.

Des demandes internationales (G8, Conseil de l'OCDE, Eurostat...) incitent à progresser sur le développement de ces outils. L'Ifen continuera à étudier les possibilités d'implémentation de ces outils en France, sachant que leur mise en place en grandeur réelle n'est pas envisageable avec ses seuls moyens et ne pourra résulter que d'une collaboration avec d'autres services statistiques.

Risques, économie et société

L'Ifen continuera à travailler avec l'AFSSET à la mise en place du système d'information Santé Environnement.

L'étude test sur l'évaluation des enjeux vulnérables au risque d'inondation s'est révélée concluante et a abouti à deux méthodologies complémentaires qui utilisent soit le RIL quand il est disponible pour une caractérisation fine des enjeux, soit les données communales et Corine Land Cover pour des dénombrements. Le test montre que, pour les dénombrements, l'incertitude du géoréférencement du RIL et des limites des zones inondables conduit à ce que la précision de la méthode basée sur le RIL a un niveau de précision comparable à celui obtenu par l'utilisation des données communales et de CLC. 2006 sera employé à déterminer avec l'INSEE les modalités de généralisation au territoire national, en collaboration avec la DPPR. Une généralisation étalée sur 2006-2007 et une publication en 2007 est ainsi envisagée. Il est important de noter que les méthodologies développées pour les zones inondables seront a priori facilement transposables pour déterminer les enjeux exposés à n'importe quel risque ou nuisance caractérisable par un périmètre géoréférencé.

Synthèses et diffusion

Après la publication en 2006 d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement en France, l'effort se portera sur la diffusion via internet, avec un enrichissement de la rubrique « Données essentielles » par l'ajout de nouveaux thèmes et de davantage de séries statistiques. L'amélioration des comparaisons internationales restera une préoccupation forte.

Le travail sur les indicateurs de développement durable continuera essentiellement par l'examen des domaines insuffisamment couverts, que ce soit dans un cadre international (Eurostat, ONU) ou national.

La mise en forme et le suivi d'indicateurs, associés ou non à des engagements officiels, fait l'objet de demandes régulières.

Le rapport sur la dépense en faveur de l'environnement continuera à évoluer dans le souci d'un éclairage plus pertinent des questions environnementales : recherche d'un partage volume-prix, réflexion pour distinguer dépenses curatives et préventives...

Un rapport thématique sur les aspects sociaux de l'environnement sera présenté en 2007 à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.

La collaboration avec les Dires se poursuivra dans l'objectif d'améliorer la mise à disposition de résultats régionaux et départementaux (fiches synthétiques et tableaux sur internet) et de constituer une base de données communales permettant d'établir par agrégation des bilans pour un territoire.

L'Ifen sera également fortement impliqué dans la mise en œuvre de divers textes qui visent à améliorer l'accès du public à l'information environnementale (convention d'Aarhus, directive Inspire...). Ces textes concernent bien au-delà du ministère de l'écologie et du développement durable.

Une réflexion interne sur la gestion des données a abouti à l'ouverture de plusieurs chantiers visant à mieux gérer les relations avec les producteurs de données, mieux harmoniser le stockage de ces données d'origines et de formats variés afin d'en faciliter l'accès, et mieux documenter données et traitements.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La base Eider de données régionales et départementales sur l'environnement continuera à s'enrichir et à être tenue à jour. Sa diffusion sera facilitée par son portage sur internet. Ce nouveau support permettra l'ajout de fiches synthétiques par région.

Tirant parti de l'expérience des Cahiers régionaux, l'Ifen a constitué un guide méthodologique pour l'élaboration d'un « état régional de l'environnement », actuellement en cours de validation. En 2007, ce guide servira de support pour le travail en commun avec les Dires, en particulier en relation avec les démarches d'évaluation du niveau régional (CPER, par exemple), mais aussi comme aide pour les autres niveaux territoriaux.

La démarche de constitution d'une base communale de données intéressant l'environnement se poursuivra, les Diren ayant confirmé l'intérêt pour elles d'agréger ces données dans un territoire comme un parc naturel régional, un bassin versant ou un pays.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME
Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets

Un travail important est réalisé sur l'**outil SINOE** - Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement - (www.sinoe.org) pour assurer son développement et y ajouter régulièrement des données complémentaires sur les déchets. Une stratégie d'utilisation de SINOE pour alimenter tout ou partie de la réponse au RSE est en cours de discussion avec le MEDD et l'IFEN. SINOE doit aussi permettre une saisie directe des données d'enquête par des prestataires (droits d'accès spécifiques). Cet outil donne aux collectivités la possibilité de gérer leurs propres données au sein d'un espace privatif et d'utiliser ainsi SINOE comme base de données départementale ou régionale. A ce jour, 12 partenaires dont des Conseils généraux ont signé une convention d'utilisation avec l'ADEME et d'autres sont en cours de discussion.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- **Direction des statistiques d'entreprises**
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2007 sera marquée, pour le département, avant tout par le programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (programme Resane) qui s'étalera sur plusieurs années ; ce programme de refonte s'inscrit dans le programme de moyen terme du Cnis (2004-2008) et dans celui de l'Insee (2006-2010). Une première phase de ce programme devra être opérationnelle dès 2009 ; elle concernera principalement le processus de production des statistiques annuelles d'entreprise. L'achèvement du programme est visé à l'horizon 2010-2011. Les points principaux du programme Resane sont les suivants : utilisation très sensiblement accrue des sources administratives ; simplification et rationalisation des différents processus de production de statistiques annuelles (réingénierie de processus) ; prise en compte des groupes ; mise en place d'un répertoire statistique.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la division Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises, permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

Ministère délégué à l'industrie

- Direction générale des entreprises
 . Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Dans le cadre des travaux d'étude menés pour le programme RESANE, le Sessi étudiera au deuxième semestre 2006 la possibilité de produire des informations sur les immobilisations et les investissements des établissements à partir des données collectées pour l'établissement de la taxe professionnelle. Ce travail sera mené en lien avec les unités concernées de l'Insee (et notamment le département de l'action régionale), et donnera lieu en 2007, si les conclusions sont favorables, au développement d'une chaîne de traitement pérenne, pour mise en œuvre dans le cadre de RESANE.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les travaux de régionalisation de l'EAE et de rapprochement entre l'EAE, les BIC et les DADS ont été poursuivis.

L'objectif est de mieux localiser l'industrie en complétant les données sur l'emploi et l'investissement déjà disponibles selon la localisation de l'industrie sur le territoire par des estimations d'autres grandeurs économiques telles que la valeur ajoutée (VA) ou l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Les décisions d'orientation prises fin 2004 ont validé la méthode proposée, qui consiste à ventiler ces grandeurs (VA ou EBE) entre les établissements de chaque entreprise sur la base d'hypothèses relatives aux dotations aux amortissements et à l'excédent d'exploitation.. Un groupe de projet a été mis en place en septembre 2005 afin de développer une chaîne de production de ces résultats localisés qui bénéficieront de traitements individualisés des difficultés les plus importantes..

Mais c'est surtout dans le développement du programme RESANE qu'interviendra une opération importante en matière d'estimation de grandeurs économiques relatives aux établissements. En effet, le Sessi étudiera au deuxième semestre 2006 la possibilité de produire des informations sur les établissements à partir des données collectées pour l'établissement de la taxe professionnelle. Ce travail donnera lieu, si les conclusions sont positives, à des développements en 2007 et permettra d'améliorer grandement la connaissance locale de l'appareil productif à échéance de 2009-2010. Ces travaux seront menés en lien étroit avec le Département de l'action régionale de l'INSEE.

En accompagnement de la mise en place des pôles de compétitivité, des données sur l'action et sur l'impact de ces pôles leur seront demandées dans une procédure administrative. Le Sessi est chargé de mettre en place une exploitation de cette information et des indicateurs de performance de ces pôles de compétitivité.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

. Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

L'exploitation de l'enquête quinquennale sur les petites coopératives agroalimentaires permettra de compléter ce travail et également d'avoir une vue d'ensemble de la place de la coopération agricole dans l'industrie agroalimentaire.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

1.1 La nouvelle comptabilité de l'Etat

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2007 est dominé par la première exploitation de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur l'exercice 2006. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

1.2 Les comptes trimestriels financiers

Le 31 décembre 2005, la France a transmis pour la première fois à la Commission européenne les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques du premier trimestre 1998 au 3^{ème} trimestre 2005 ainsi qu'une dette trimestrielle au sens de Maastricht sur la même période. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France et l'Insee.

En 2006 et 2007, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht seront consolidées. Il s'agit de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, de synthèse entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte..

1.3 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

1.4 Autres travaux

D'autres investissements seront poursuivis durant l'année 2007. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines. Il s'agit notamment de :

- la construction de tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale ;
- de la régionalisation des dépenses de l'Etat

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 la nouvelle comptabilité de l'Etat

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2007 est dominé par la première exploitation de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur l'exercice 2006. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

2.1.1 Les comptes non financiers de l'Etat

Pour le calcul du déficit et des opérations non-financières plus généralement, le « traitement cible » est l'exploitation de **la comptabilité d'exercice de l'Etat** (en droits constatés). Toutefois, il est clair qu'elle ne pourra pas être atteinte dès la notification des ratios de finances publiques à la Commission

européenne le 31 mars 2007 ou pour les comptes provisoires publiés en avril 2007. En effet, l'exploitation des données comptables de l'Etat pour la notification et pour les comptes provisoires (année n) débutent au mois de février (année n+1) alors que les comptes de l'Etat ne sont pas encore clôturés. Par ailleurs, l'utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat nécessite au préalable des études comparatives entre les anciens et les nouveaux traitements qui ne pourront pas être menés avant les comptes provisoires.

Ainsi, le compte provisoire non financier résultera – comme c'est le cas actuellement – de l'exploitation de la comptabilité budgétaire de l'Etat et notre travail consistera dans cette première étape à retranscrire les traitements actuels à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire (programmes, missions, actions).

Dans une seconde étape, nous établirons des travaux comparatifs afin d'explicitier les modifications de traitements et leurs impacts sur les comptes non-financiers de l'Etat. L'ensemble de ces travaux seront menés en collaboration avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ces travaux pourraient déboucher sur la réalisation d'un compte semi-définitif 2007 à partir de la comptabilité de l'Etat en droits constatés.

2.1.2 les comptes financiers de l'Etat

Les comptes financiers sont déjà établis pour l'essentiel à partir des balances comptables des comptes de l'Etat. Par ailleurs, l'impact de la nouvelle comptabilité de l'Etat est plus ciblé que pour les comptes non-financiers (comptes de tiers, mises en jeu de garantie, etc.) ce qui facilite la construction d'une nouvelle table de passage.

Les normes, les nomenclatures et les instructions comptables de la comptabilité de l'Etat sont aujourd'hui disponibles et ont permis de construire une première table de passage des nouveaux comptes (actifs et passifs) de l'Etat à la comptabilité nationale qui sera utilisée pour les comptes financiers trimestriels du premier trimestre 2006.

2.2 Les comptes trimestriels financiers

Le 31 décembre 2005, la France a transmis pour la première fois à la Commission européenne les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques du premier trimestre 1998 au 3^{ème} trimestre 2005 ainsi qu'une dette trimestrielle au sens de Maastricht sur la même période. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France et l'Insee. Depuis, le 4^{ème} trimestre de l'année 2005 a été transmis le 31 mars 2006 (transmission à T+90 jours).

Sur les trimestres récents, les données des comptes trimestriels financiers reposent pour l'essentiel sur des données comptables exploitées par la DGCP. Le compte de **l'État** est presque totalement couvert ; il est cohérent avec le compte annuel. Le compte des **ODAC** s'appuie sur la collecte des 6 principaux organismes (ERAP, CADES, FRR, CDF, EPFR, EPRD) en terme financier qui représentent environ 90 % des flux financiers (hors comptes d'avance) et 98% de la dette.

Le compte des **administrations publiques locales** est fondé sur celui des collectivités locales (plus de 80% du champ), dont la collecte est quasi exhaustive (départements, régions, échantillon de 2000 communes et de leurs budgets annexes).

Le compte des **organismes de sécurité sociale** est élaboré à partir d'une centralisation informatique (MCP) des comptes d'un ensemble de 14 caisses qui comprend l'ensemble du régime général et la MSA. Pour l'AGIRC, l'ARRCO, l'ACOSS et l'UNEDIC, la DGCP collecte l'information, depuis le premier trimestre 2005, directement auprès des organismes. Les informations collectées concernent l'ensemble des dettes financières et les flux de placement sur les actifs financiers ainsi que leur situation de trésorerie (pour l'ACOSS, la DGCP collecte tous les postes comptables). Enfin les comptabilités des hôpitaux publics (85% du champ des hôpitaux) sont collectées quasi exhaustivement.

La Banque de France calcule la valorisation de certaines opérations (titres de créance négociable, obligations, actions et titres d'OPCVM), le crédit-bail, la dette de l'Etat au titre des pièces de monnaie en circulation. La consolidation au titre des obligations émises par l'Etat détenue par d'autres administrations publiques est déterminée à partir de « l'enquête titre » de la Banque de France. Par ailleurs, la répartition des encours et des flux selon les secteurs contreparties (hors APU) est affinée dans le cadre de la synthèse des comptes financiers trimestriels (CFT) réalisés par la banque de

France. Enfin, la Banque de France a rétropolé les séries lorsque les données de la DGCP n'étaient pas disponibles.

En 2006 et 2007, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht seront consolidées. Un attaché de l'Insee a été recruté en septembre 2005 pour renforcer le secteur « comptes trimestriels » du bureau 6C. Il s'agit de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, de synthèse entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte..

2.3 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

2.4 Autres travaux

D'autres investissements seront poursuivis durant l'année 2007. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines.

- Construction de **tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale** ou plus exactement entre des agrégats connus (solde de l'exécution des lois de finances pour l'Etat, etc.) et la comptabilité nationale comme ceux déjà réalisés pour l'Etat et les communes en réponse aux demandes des utilisateurs et à la Commission européenne dans le cadre de la notification des ratios de finances publiques. Les développements futurs concernent les collectivités locales (départements et régions) et les organismes de sécurité sociale.
- La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. C'est pourquoi, malgré la complexité de ces travaux, le bureau 6C les reconduit dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation restent à définir.

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des données trimestrielles sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie)

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. Le bureau 6C a entrepris une première ébauche de régionalisation à partir des codes géographiques des comptables, mais cette approche reste insuffisante pour fournir une répartition précise des dépenses de l'Etat. L'utilisation des codes géographiques des ordonnateurs et des bénéficiaires lorsque l'information est mobilisable s'avère compliquée et n'exclue pas des traitements particuliers qui pourraient se révéler particulièrement lourds. Le bureau 6C reconduit cette étude dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation à ces travaux qui nécessitent des investissements importants sont à définir notamment en fonction des besoins des utilisateurs.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Dans le cadre de la nouvelle COG 2005/2008, il est clairement prévu pour la DSER d'entretenir un haut niveau de collaboration avec ses partenaires. Il est en particulier retenu le principe de coordination et de concertation pour l'élaboration des programmes de travail respectifs, afin de définir, dans un objectif de complémentarité, les activités conjointes en matière d'opérations statistiques, d'études et de programmes de recherche. Par ailleurs, il est pleinement pris la mesure des effets de la **décentralisation** : pour répondre aux obligations légales et renforcer l'appareil statistique en données infra-annuelles disponibles à un niveau local (en particulier dans le cadre de la décentralisation), la DSER assure, à compter de 2005, la production de statistiques trimestrielles relatives aux bénéficiaires de prestations légales. Auparavant en effet, la chaîne de production mensuelle permettait un accès à des données conjoncturelles mais peu exploitables au niveau local (date d'extraction précoce qui donnait un caractère très provisoire aux données par caisses). La production trimestrielle des statistiques vient corriger ces travers.

5- Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

Les évolutions démographiques sur les territoires pourraient avoir un impact sur l'organisation territoriale des CAF. La CNAF s'efforcera par ailleurs d'adapter son système d'information de manière à produire des données nationales relatives aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Dans le cadre de la décentralisation, la CNAF et les CAF sont encore plus à l'écoute des besoins des conseils généraux dans la mise à disposition de données de pilotage (statistiques conjoncturelles sur le RMI) : des groupes de travail et d'échange, associant quelques départements pilotes, ont été constitués à cet effet.

Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)

- Direction de l'actuariat statistique

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

La base documentaire Lotus regroupe les principales données nationales et régionales. En 2007, elle sera enrichie des sorties rapides permettant d'apprécier les effets de la réforme 2003. Elle est enrichie de nouvelles données tirées du nouveau système Outil Retraite (OR).

La mise à disposition des fichiers SNSP sur les retraités en stock et résidents par région permet aux statisticiens des CRAM de tirer les informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

La création d'un Infocentre sur le SNSP en stock et en flux permettra de répondre en 2007 aux différentes demandes par des "requêtes d'entreprises" partagées par l'ensemble des organismes (CNAV, CRAM) sur des Univers renouvelés. Le programme de constitution de ces requêtes sera approfondi en 2007. Il s'inscrira dans les données explicatives à fournir par les CRAM pour l'établissement de la certification des comptes.

Les études par régions de Sécurité Sociale seront alimentées à partir de l'EIR 2005, l'EIC 2003.

Le programme des projections démographiques régionales sera affiné pour évaluer les charges des CRAM avec l'effet du baby boom et les mesures de la réforme 2003, notamment les départs anticipés avant 60 ans et les changements de modalités de la pension de reversion.

Ministère de la santé et des solidarités

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

1 - Exposé de synthèse

Poursuivre la mise en place des indicateurs destinés à suivre et apprécier le résultat des politiques publiques

En 2007, ce travail concernera la poursuite :

- de l'appui au recueil et à l'examen d'indicateurs associés aux programmes de la LOLF ;
- de l'élaboration, en lien avec la Direction Générale de la Santé et les producteurs de données, et à la diffusion, sous forme d'un ouvrage annuel, des indicateurs destinés au suivi des objectifs associés à la loi de santé publique,
- de l'analyse, conjointement avec la DSS, des indicateurs à mobiliser dans le cadre des programmes de qualité et d'efficacité qui seront annexés au PLFSS ;
- des travaux menés au niveau européen sur les indicateurs concernant les retraites et la cohésion sociale, la mise au point d'un ensemble d'indicateurs sur la santé et les soins de longue durée, et leur prise en compte dans les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi issues de la réforme de la méthode ouverte de coordination (MOC) ;
- des travaux sur les indicateurs de performance des établissements hospitaliers avec la diffusion d'un ensemble d'indicateurs de qualité des soins au niveau de chaque établissement (PLATINES)

La Drees continuera d'assurer le **suivi des différentes prestations sociales versées par les conseils généraux**. Les outils généraux - l'enquête annuelle sur les dépenses des départements, l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide sociale, l'enquête sur les personnels et l'enquête auprès des centres de PMI - seront poursuivis et éventuellement aménagés pour prendre en compte les nouvelles demandes. Il en va de même pour les outils spécifiques - suivi du RMI et du CI-RMA et de, suivi des prestations destinées aux jeunes, suivi de l'APA et de la nouvelle prestation de compensation du handicap (PCH).

S'agissant des minima sociaux, le panel de **bénéficiaires de minima sociaux** (API, RMI AAH) continuera d'être actualisé annuellement : avec 4 années de suivi, le panel permettra de fournir des éléments sur les trajectoires des allocataires.

En matière de **retraites**, l'année 2006 a été consacrée à la préparation de l'Echantillon Interrégimes de Cotisants (**EIC**) qui aura lieu début 2007. Le recueil des données issues des sources de gestion sera jumelée avec une enquête sur les personnes proches de l'âge de la retraite afin de mieux cerner les déterminants des choix de départ en retraite.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Dispositif de suivi et d'évaluation quantitatif du RMI et du RMA

Un dispositif (application extranet) a été mis en place en 2004-2005 afin de recueillir auprès des conseils généraux des informations régulières sur les actions d'insertion mises en place par les départements dans le cadre de la décentralisation du RMI et de la création du RMA. Ce dispositif est en cours de consolidation, l'objectif étant d'obtenir des taux de réponse et une qualité suffisante en vue de l'exploitation des résultats pour les rapports au Parlement, les retours d'information aux départements, les études, ainsi qu'en vue de la constitution d'une base de données destinée à être mise à disposition.

Pour le suivi du RMA : le dispositif est passé d'un rythme de suivi mensuel à un rythme trimestriel.

Le suivi annuel des dépenses et des moyens affectés par les départements à la gestion du RMI et du CI-RMA est assuré par le biais des enquêtes sur l'aide sociale départementale. Des aménagements à ces enquêtes seront proposés : seul le questionnaire sur les dépenses a été aménagé suite à la décentralisation du RMI et des modifications pourront être pertinentes pour les deux autres

questionnaires sur les personnels et les bénéficiaires ; par ailleurs, le questionnaire « dépenses » pourra être simplifié éventuellement s'il s'avère que certaines données sont déjà recueillies de manière exhaustive par la DGCL ; enfin, une réflexion sera menée sur la pertinence de la nomenclature actuelle relative aux actions et dépenses d'insertion au regard du besoin d'appréhender les disparités territoriales de politiques.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Enquête sur les systèmes départementaux d'aides aux personnes en difficultés

Des études monographiques auprès des départements sont en cours de réalisation en vue d'appréhender les organisations mises en place par les départements pour aider les personnes en difficultés : place des FAJ et des Fonds d'impayés dans les systèmes départementaux suite à la décentralisation, à côté d'autres fonds ou dispositifs d'urgence mis en place à l'initiative des départements.

A l'issue de ces monographies, un groupe de travail sera mis en place en 2007, avec la collaboration de représentants des départements, de la DGAS et de la DGUHC, en vue de définir les questions les plus pertinentes et les outils d'appréhension les plus adaptés pour la réalisation d'une enquête exhaustive en 2007.

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

- Direction des affaires économiques et internationales
- . Service économie, statistiques et prospective (SESP)
- Sous-direction de l'observation statistique des transports

1. Introduction

Améliorer et développer l'offre de statistiques

L'amélioration et le développement de l'offre de statistiques dans le domaine des transports s'inscrivent dans le besoin d'ajuster cette offre aux demandes et interrogations actuelles, qui peuvent, pour certaines opérations revêtir un caractère obligatoire (règlement européen), mais aussi d'expertise de cette offre, expertise qui entraîne une remise à plat de certaines opérations.

La réflexion sur le système actuel d'observation statistique porte essentiellement sur deux opérations : les enquêtes annuelles auprès des entreprises (EAE) et le dispositif de suivi du parc de véhicules. La rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise porte sur l'amélioration des procédures d'échantillonnage et l'adaptation du questionnaire sectoriel en collaboration avec les professionnels. Cette rénovation, sur la base des travaux engagés en 2005, portera sur l'enquête qui se déroulera en 2006 (sur les résultats 2005). Le dispositif d'observation sur les entreprises du secteur sera enrichi par des premiers travaux sur les groupes de deux façons : par la mobilisation des sources statistiques disponibles au sein de l'Insee (sur les liaisons financières entre entreprises, LIFI), mais aussi par l'analyse de quelques monographies (travaux sur le profilage des groupes en collaboration avec l'Insee). La connaissance du parc de véhicules sera améliorée en 2006 à partir des travaux d'appariement entre les données du fichier central des automobiles et les données sur les contrôles techniques (UTAC).

L'audit de l'offre de statistiques mené en 2005 conduit à redéfinir le dispositif d'observation du Transport routier de voyageurs (TRV). Les travaux en 2006 consisteront à redéfinir les besoins d'information, en partenariat avec les professionnels et de proposer pour 2007 un nouveau dispositif de mesure de l'activité sur ce champ en remplacement de l'enquête TRV. L'audit en 2006 portera sur le dispositif de suivi des prix dans le domaine du transport aérien de voyageurs en collaboration avec l'Insee et la DGAC, à partir des premiers travaux réalisés par la DGAC en 2005. L'expertise menée en 2004 a conduit à abandonner l'enquête d'opinion menée auprès des entreprises du transport routier de marchandises à la fin 2005. Elle sera remplacée début 2006 par une l'intégration du secteur des transports dans l'enquête de conjoncture « Services » effectuée par l'Insee, les questions spécifiques au secteur ayant été définies au sein du SESP en partenariat avec les professionnels.

De nouvelles opérations, en cours d'élaboration, ont trait à l'observation de la mobilité des ménages et à la mise en place d'un suivi des prix sur des champs actuellement non couverts. Les travaux de préparation de **l'enquête nationale transport** qui se déroulera en 2007 (précédente en 1994) sont menés conjointement avec l'Insee et l'Inrets. Les travaux préparatoires sont entrés au début 2005 dans une phase active. Annoncée dans le programme à moyen terme de la formation « Démographie, conditions de vie ». Cette enquête vise à décrire tous les déplacements, quels qu'en soient le motif, le mode de transport, la longueur... Des extensions régionales seront réalisées en Bretagne, Languedoc-roussillon, en Midi-Pyrénées, en Ile de France et dans les pays de la Loire.

L'enquête sur l'innovation (CIS 4) s'est réalisée en 2005. Cette enquête qui n'est pas spécifique au transport concerne l'ensemble des secteurs, elle a été réalisée par le SESSI (Ministère de l'industrie). La diffusion des premiers résultats pour le secteur des transports sera effectuée fin 2006.

Les travaux pour la mise en place de nouveaux indices de prix, suite au règlement européen, devraient déboucher sur la mise en production d'un indice de prix pour le fret aérien, et la définition d'un indice de prix pour le transport maritime. Les travaux sur le développement d'indices pour les secteurs de la manutention et de l'entreposage seront effectués en 2008.

Valorisation et diffusion des résultats des opérations

Deux enquêtes lourdes menées en 2004 ont donné lieu à la présentation de premiers résultats début 2006, il s'agit de l'enquête sur les déterminants logistiques des choix modaux et de l'enquête transit.

Les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) se sont terminés en 2005. Ils ont permis de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Les premiers résultats ont été présentés début 2006.

Les résultats de l'enquête « Transit », composante française de l'opération d'observation des flux de marchandises en transit terrestre et franchissant les barrières alpine et pyrénéenne ont donné lieu à une à une première publication début 2006 (SESP en bref). L'enquête s'est déroulée de février 2004 à mars 2005. Pour la partie routière, il s'agit du renouvellement des enquêtes dites « Transit » déjà menées en 1992-1993 et 1999. La partie ferroviaire de l'enquête est en cours de traitement.

Les premiers travaux visant à améliorer l'évaluation du parc de véhicules en service, à partir du fichier central des automobiles (FCA), ont été réalisés en 2005 à partir des informations en provenance du contrôle technique pour faire la part, à l'aide d'informations extérieures, des véhicules enregistrés dans le FCA mais dont tout porte à croire qu'ils ne sont plus en état de rouler. Un appariement sur l'ensemble des données individuelles sera effectué pour mesurer le parc au 1^{er} janvier 2006, ces résultats seront diffusés en octobre 2006.

De même, après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises se poursuivront en 2006 et 2007, pour le transport aérien, puis le transport maritime, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ». Les travaux sur le transport aérien débutés en 2005 donneront lieu à une phase de test en 2006. Le nouvel indice des prix du transport routier de marchandise, basé 100 au premier trimestre 2003, fondé sur la méthodologie des prestations représentatives a été rendu public en mars 2006

S'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), le « sondage de circulation », réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, s'est terminé en octobre 2005. Les premiers résultats seront publiés à la fin du premier semestre 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles ou rénovées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- Enquête auprès des opérateurs ferroviaires

L'enquête a pour objectif de déterminer le volume d'activité de l'ensemble des opérateurs ferroviaires installés en France exerçant une activité sur le territoire français ou sur le territoire d'un autre état membre au regard de l'article 2 du règlement n°91/2003. Pour le territoire national, le système vient compléter le dispositif conventionnel qui permet à l'administration d'accéder aux données de la SNCF. Le dispositif doit permettre également de collecter auprès des opérateurs ferroviaires domiciliés en France, leur activité dans un autre état-membre, afin de fournir cette information à l'institut national du pays responsable de la collation des statistiques ferroviaires sur son territoire.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

Les travaux entrepris par le SESP pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les Déclarations Annuelles de Données Sociales) ont connu des premières réalisations et devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions. L'exploitation de la base Nostra de la Dares (offres et demandes d'emploi) au niveau régional est également envisagée.

Le SESP développe la mise à disposition des DRE de données conjoncturelles régionales. Après les flux trimestriels issus de l'enquête Transport Routier de Marchandises (TRM) (janvier 2005), les données trimestrielles issues de Sirène – Démographie (octobre 2005), celles d'Epure devraient pouvoir être transmises dès avril 2006. Le SESP investit également dans l'utilisation de l'application GRECO (Gestion Régionalisée des Entreprises de transport routier et des Contrôles), source administrative du MTETM. A partir de ce registre individuel de transporteurs, il est envisagé de proposer aux DRE des tableaux utilisables à des fins statistiques.

Un serveur de fichiers rassemble depuis mai 2005 les nombreuses données semi-agrégées (sous forme de fichiers excel) régulièrement mises à disposition des DRE, en attendant le développement et la mise en ligne d'une banque de données interrogeable à distance (BD-Inport).

Des indicateurs régionaux seront mis sous Internet, dans le cadre de BDL Internet (Base de Données en Ligne du SESP). Et un projet (SitraMI) d'accès des données SitraM par internet aboutira au cours du premier semestre 2006. Les DRE consultent, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») des informations de la banque de données SITRA-M relatives aux transports de marchandises et des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues des recensements de population de 1990 et 1999.

TOURISME

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département des activités tertiaires

1. Exposé de Synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est faite en plusieurs étapes : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005, celle sur les hôtels début 2006. L'objectif à terme est d'observer l'ensemble des hôtels à vocation touristique, indépendamment du critère de classement.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) ne sont pas couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux exploratoires engagés sur ce thème depuis 2003 conjointement par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) et l'ONT (Observatoire National du Tourisme, intégré désormais dans le Groupement d'intérêt public ODIT, « Observation, développement et ingénierie touristiques ») : il veille notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation.

Le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, reste une priorité pour les prochaines années. Les différentes approches méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

D'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- Extension des enquêtes auprès des établissements d'hébergement

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire. Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement.

L'UNAT et l'ONT réalisent une enquête auprès des hébergements collectifs hors hôtels et campings. Le Pôle tourisme apporte un appui méthodologique à cette opération en veillant à une complémentarité avec les enquêtes similaires menées par certaines directions régionales de l'INSEE à la demande de leurs partenaires locaux.

En partenariat avec la Direction régionale de Languedoc-Roussillon, la méthodologie de l'enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » qui est réalisée depuis plusieurs années sera rénovée et le Pôle mettra une documentation méthodologique à destination des directions régionales de l'INSEE pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des demandes de leurs partenaires régionaux.

- Enquêtes régionales auprès des touristes

Des travaux ont été engagés dès 2003 avec l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne, la Direction Régionale de Bretagne et le Laboratoire de statistiques d'enquêtes pour mettre en place un nouveau type d'enquêtes auprès des touristes (substitutif aux classiques enquêtes « cordon »). Les premiers résultats devraient être disponibles en 2006 et le Pôle Tourisme diffusera une note méthodologique aux Directions régionales de l'INSEE.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction. Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'INSEE (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
Ministère délégué au Tourisme
 - Direction du tourisme

1. Exposé de synthèse

D'ici à 2007 le dispositif d'enquêtes de la direction du Tourisme sera affiné sans pour autant que de véritables nouvelles enquêtes voient le jour à cette échéance. Toutefois le marché de l'Enquête sur les Visiteurs de l'Étranger (EVE) arrivant à échéance en mars 2007 ce sera l'occasion, en 2006, de dresser un premier bilan de cette opération et d'envisager les améliorations les plus pertinentes à y apporter.

2007 est aussi l'année de la mise en place de la nouvelle directive Eurostat ce qui nous conduira à mettre en œuvre, dès cette année, un certain nombre de projets relatifs à une meilleure connaissance de l'offre d'hébergements marchands. Avec d'une part la complétion de notre connaissance des hébergements collectifs conduite avec le pôle tourisme de l'Insee, et d'autre part une première approche sur les hébergements privés en liaison avec les organisations professionnelles concernées. Notre connaissance de l'économie du tourisme devrait s'enrichir avec l'aboutissement, à l'échéance de 2007-2008, du projet de refonte des comptes satellites du tourisme. Pour répondre aux nombreuses sollicitations, institutionnelles et locales, il s'agira pour nous d'améliorer nos outils de connaissance et de suivi de l'emploi avec l'Insee, mais aussi en liaison avec les organismes et Services Statistiques de Ministère les plus directement impliqués. Par ailleurs il faudra développer, avec l'Insee, un dispositif de suivi de la démographie des entreprises et établissements appartenant aux secteurs dépendant réglementairement du ministère délégué au Tourisme.

Si les points sus-cités s'inscrivent dans notre projet de programme moyen terme 2004-2008, de nouveaux projets, à caractère plus novateur, feront leur apparition dans le paysage de la statistique du tourisme. En premier lieu il convient de citer les développements à envisager à partir de nos premiers travaux sur les estimations de population présente. Ces derniers devraient trouver de nombreux débouchés dans le cadre, plus général, d'une nouvelle approche de l'analyse territoriale, l'économie présentielle. Deuxièmement, nous améliorerons notre connaissance de la demande et des comportements touristiques à partir de la mise en place d'un historique (1969-2003) des enquêtes vacances, et d'une première analyse du phénomène de multi-résidences rendue possible aujourd'hui grâce au nouveau Tronc commun des enquêtes ménages de l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2007

- **Élaboration de scénario d'enquêtes de fréquentation sur les hébergements collectifs autres que campings et hôtels.**

Le processus initial de mise en place d'un parc exhaustif des hébergements collectifs devrait aboutir courant 2006. Il reposera essentiellement sur la confrontation de Sirene et des fichiers parc de la

« Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme » et adhérents de « l'Association Nationale des Chèques Vacances ». Si le CNIS donne un avis d'opportunité à ce projet et que l'Insee continue de soutenir sa phase exploratoire il est probable que, sous la pression de la demande locale, certaines directions régionales de l'Insee conduisent des opérations test. Il en existe déjà en Rhône-Alpes et chaque année des demandes sont adressées à des directions régionales de l'Insee. Le pôle tourisme de l'Insee, qui a en charge ce dossier, serait alors en mesure de fournir des scénarios organisationnels et méthodologiques pour conduire une telle enquête au niveau national.

- **Développement des travaux sur l'économie présentielle**

Depuis 2005 la direction du Tourisme développe une méthode d'estimation de population présente. Ces estimations s'appuient sur l'enquête Suivi de la Demande Touristique et les données de nos enquêtes de fréquentation. Elles devraient pouvoir être améliorées avec l'utilisation des données de l'enquête EVE, et certaines pistes pourraient être creusées afin de produire ces estimations à un niveau infra-départemental. Un Insee-première, publié fin 2005, faisant une première présentation synthétique de nos travaux devrait être complété en 2006 par un dossier plus complet. L'engouement suscité par ses travaux et les nombreuses sollicitations qui nous ont été adressées nous conduisent à penser qu'un investissement important est à produire sur ce thème.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux ou locaux »

Mise en place d'une plate-forme méthodologique nationale sur les opérations régionales

Il existe une demande récurrente des acteurs locaux, notamment des Observatoires Régionaux du Tourisme, sur l'existence d'un centre de ressources référent à leur usage. Ce centre de ressource pourrait être appelé à traiter de problèmes de normes et/ou de concepts afin que les observations territoriales soient comparables d'un espace à l'autre. Il pourrait aussi promouvoir et faciliter la mutualisation d'un certain nombre d'opérations que la direction du Tourisme jugerait « exemplaires ». Une réunion entre la DT et ses partenaires régionaux sera organisée en 2006 pour faire le point sur les attentes et les bilans des régionaux impliqués dans l'observation touristique.

A titre d'exemple, l'année 2006 sera l'année de la première exploitation de l'enquête menée par l'observatoire du tourisme de Bretagne sur les caractéristiques des touristes en Bretagne. Cette expérience originale et prometteuse, à laquelle est associée la direction du Tourisme, doit faire l'objet d'une véritable évaluation et d'une analyse fine permettant d'établir si elle est transposable et à quels coûts à d'autres espaces ou territoires.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Insee

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 . Division Logement

I. Exposé de synthèse

Les premiers résultats de l'enquête logement 2006 seront diffusés à la mi-2007, après réalisation des travaux de recodification, de redressement des non-réponses, et de calcul des pondérations. Pour le calcul (d'une partie) de l'indice des loyers, on tentera de mobiliser les données de loyers déjà collectées par d'autres organismes. En matière d'indices Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à réduire les délais d'alimentation des bases grâce à la télé-transmission des données, ainsi qu'à produire de nouveaux indices, pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

III - Opérations répétitives

3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-INSEE

En partenariat avec les notaires (chambre Inter-départementale des notaires de Paris pour l'Île-de-France, PERVAL pour la province) l'INSEE calcule et publie des indices trimestriels de prix des logements anciens. Comme en 2005 et 2006, la division Logement procédera à la validation des indices calculés pour l'Île-de-France et pour la province, ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil Scientifique.

Jusqu'à présent, les notaires remplissaient pour chaque transaction un questionnaire papier qui était ensuite chiffré et saisi. Progressivement, les données que les notaires transmettent d'une part aux conservations des hypothèques, et d'autre part à la CINP et à PERVAL, seront acheminées par voie électronique, ce qui permettra de raccourcir les délais de calcul des indices. La télé-transmission des actes devrait se généraliser en 2007 si tout se passe bien.

Par ailleurs, pour l'heure, en province, seules les régions PACA et Rhône-Alpes ainsi que les agglomérations de Lyon et Marseille bénéficient d'indices Notaires-INSEE qui leurs sont propres (il existe toutefois des indices pour l'ensemble de la province). La division logement examinera, en concertation avec les notaires, s'il serait possible de calculer et de publier des indices Notaires-INSEE pour d'autres régions et pour d'autres agglomérations.

V - Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Indices Notaires-INSEE : cf. III.3. supra.
- L'enquête Logement 2006 comprendra des extensions régionales et/ou locales dans six régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées et Corse. La Division Logement, en collaboration avec l'unité Méthodes Statistiques de l'INSEE, s'attachera à intégrer ces compléments d'échantillon à l'échantillon national, en calculant les pondérations correspondantes.

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

- Service économie, statistiques et prospective

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2007, les priorités de la sous-direction seront avant tout le maintien de la qualité du suivi statistique de la construction neuve dans le contexte difficile de la réforme du code de l'urbanisme. Les efforts visant à parfaire l'exhaustivité du suivi statistique de la construction neuve seront poursuivis. Le développement des mises à disposition gratuite sur internet des résultats de l'ensemble des opérations, sera également une priorité forte, avec le projet de base de données en ligne dans la suite de Sitadel communal. L'année 2007 verra les premières publications de résultats de la nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir. La publication d'analyses et de synthèses sera également un objectif prioritaire.

L'année 2007 sera fortement marquée par la mise en œuvre de la réforme par simplification du code de l'urbanisme. Cette réforme aura des conséquences importantes sur le suivi statistique de la construction neuve. Une nouvelle application SITADEL devrait voir le jour en 2008, sans doute d'architecture nationale. La publication prévue en octobre 2006 du décret d'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005, ainsi que de l'arrêté rendant publics les nouveaux formulaires de demande et de déclarations préciseront les modalités de mise en œuvre de cette réforme du droit des sols.

La nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir aura donné lieu à une collecte des données sur l'ensemble de l'année 2006, sur le champ des terrains destinés à la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Un premier bilan annuel sera publié à la fin du premier semestre 2007.

S'agissant de l'observation du parc locatif social, l'objectif du SESP est de rénover son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut. Une meilleure efficacité sera recherchée, ainsi qu'un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires.

Pour l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements, une méthode nouvelle d'interrogation des plus petites entreprises sera mise en place allégeant la charge pour ces petites unités. Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle fera l'objet d'une expérimentation en 2007. Son élargissement au logement en immeuble collectif sera également étudié. Si ces expérimentations sont concluantes, le changement de méthode pourra intervenir en 2008.

S'agissant de GéoKit, base de données communales sur l'aménagement et l'habitat, l'année 2007 verra le lancement de la version renouvelée.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

- **Un nouveau suivi statistique de la construction neuve de logements et de locaux**

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme et renvoie à un décret en Conseil d'État ses modalités précises. Ce décret, ainsi que l'arrêté d'application doivent être publiés avant la fin de l'année 2006. Ils comporteront des dispositions relatives au suivi statistique de la construction neuve. L'ordonnance stipule en effet :

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent titre. Il précise en outre les conditions dans lesquelles des informations statistiques sont demandées aux pétitionnaires, ainsi que les modalités de leur transmission par l'autorité compétente. ».

Aux informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis de construire, les formulaires comporteront également des informations complémentaires, en vue de la collecte statistique. La liste précise de ces informations complémentaires est définie par un arrêté pris par le ministre en charge de l'urbanisme. Cet arrêté rend publics les formulaires de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que le formulaire de déclaration préalable. Il rend également publique la norme de transmission des informations, de l'autorité compétente aux services statistiques.

Après la réforme, il n'y aura plus que 3 types d'autorisation :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de peu d'ampleur relèveront d'une simple déclaration préalable. Le certificat de conformité sera supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux prenant ainsi une importance accrue.

Cette réforme, dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} juillet 2007, pourrait avoir un impact sur le champ même du permis de construire, ce qui pourrait nous conduire à envisager d'inclure une partie du champ de la déclaration préalable dans le traitement statistique.

Une nouvelle application d'architecture nationale sera mise en place à cet effet. Elle devra permettre de prendre en compte les nouveaux documents d'urbanisme, tout en assurant la continuité des statistiques. Compte tenu des délais très serrés pour sa mise en place, une version modifiée de l'application actuelle devra être déployée afin d'assurer la continuité des statistiques en mode dégradé, pendant une période transitoire la plus courte possible. Compte tenu du manque de moyens disponibles, et malgré d'importants redéploiements, cette opération complexe présente des risques d'exécution élevés.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

- **Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

GéoKit2 est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Le besoin accru en informations statistiques localisées, l'obsolescence de l'outil GéoKit2, nécessitent la mise en chantier de la version 3 de la base de données. L'année 2007 verra les premiers développements de cette opération suite aux orientations données par l'étude d'opportunité menée en 2006.

3. Opérations répétitives

3.1. Les enquêtes

- **Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)**

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Avec la mise en place d'une architecture centralisée, l'opération donne lieu à publication régulière annuelle depuis 2004. L'objectif ambitieux de boucler la collecte en juin avec publication en juillet a été atteint. Une analyse comparative des prévisions réalisations sera aussi conduite. Un rapprochement avec les données sur la construction neuve de bâtiments non résidentiel à maîtrise d'ouvrage collectivité locale sera réalisé. Il est envisagé une collecte par Internet en 2007.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

- **Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux**

L'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 limite la mise à disposition gratuite des services de l'État aux seules communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction

des permis de construire. Cela a pour conséquence une augmentation importante du nombre des points d'alimentation des bases de données régionales (SITADEL) de suivi statistique de la construction neuve. Un gros effort est consacré au maintien d'un taux d'exhaustivité satisfaisant de ces bases de données. Pour cela un outil spécifique de suivi de la qualité a été développé et mis à disposition des cellules statistiques régionales. Dans le même temps, une réorganisation des DDE conduit à la concentration des services instructeurs de l'État dans des pôles spécialisés dans l'administration du droit des sols (ADS). Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes et des DDE. Une plaquette a été réalisée à l'attention des services instructeurs et diffusée début 2006 avec un triptyque de synthèse sur le logement.

La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est très importante pour préserver la qualité des données. Elle le sera d'autant plus, dans le contexte difficile de réforme du code de l'urbanisme (cf. point 2.2).

S'agissant de la diffusion, les données de la construction neuve bénéficieront du projet de base de données en ligne.

- **Les analyses à partir des fichiers fiscaux**

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économie, statistiques et prospective dispose, tous les deux ans, de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom, Fichier des LOGements à la COMMune). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999, de 2001 et de 2003, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales ont été entreprises avec le fichier 2001.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation, d'améliorer la connaissance de la vacance des logements et de repérer les situations d'insalubrité. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SESP s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom, mis à jour tous les deux ans. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. En 2004, un Atlas national de l'habitat privé est paru en collaboration avec l'ANAH et la DGUHC sur l'analyse locale fine des caractéristiques du parc privé, des fonctions sociales qu'il remplit et des dynamiques immobilières locales. Il a été accompagné d'un CD-Rom permettant de mobiliser les données essentielles à ces études. L'année 2005 a vu la publication avec l'appui de l'ANAH et du Pôle Interministériel d'éradication de l'habitat indigne d'un outil d'analyse de l'habitat indigne sous la forme de CD-Rom également.

L'utilisation des données du fichier par les collectivités locales et territoriales s'est accru grâce à la mobilisation des services déconcentrés du ministère.

L'arrivée biennale de nouvelles livraisons permet de mettre à jour ces outils, d'entreprendre des études longitudinales (suivi individuel des logements de 1999 à 2005) et de mise en perspective de dix ans de parc de logements (parc 1995 à 2005). Un identifiant ménage est en cours d'introduction, en collaboration avec la DGI, afin de rendre plus efficace ce suivi longitudinal.

3.3. Autres travaux

- **Le traitement du fichier des abonnés EDF**

En 2006, le dispositif mis en place fin 1997 sera maintenu sans changement. Un bilan de l'utilisation, au cours de ces années, de ce fichier comme base de lancement d'enquêtes, devra être établi, afin d'en tirer des enseignements pour de futures évolutions. Il est également utilisé pour analyser

l'évolution de la vacance dans le parc de logements, ainsi que comme élément de comparaison pour conforter les estimations de logements terminés à partir de la base SITADEL.

- **La base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

En attendant son remplacement par GéoKit3, l'outil GéoKit2 est maintenu dans sa version actuelle. Une attention particulière continuera à être portée à la fiabilisation des données et à leur documentation.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comportent une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. Ce sera le cas des résultats de la nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Les données de FILOCOM, ainsi que celles issues des bases notariales apportent également des informations localisables. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

La diffusion des données locales de la base GéoKit sera élargie en direction d'un public plus large et moins expert, grâce à l'installation sur le site internet du SESP de fiches territoriales synthétiques multi-sources. Ce développement viendra compléter la diffusion traditionnelle par le relais des DDE ou DRE.

Ministère, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des propriétaires et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant
- d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.
- e)

Sont également pris en compte au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'Armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

A compter du 1^{er} janvier 2007, seront également décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L.351.2 du CCH, les logements dont la convention est venue à échéance.

La DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d'EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat de l'observatoire des territoires**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé en 2001 de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée (DGCL, DGUHC, DIACT, DIV), est consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr de l'observatoire des territoires coordonné par la DIACT et est dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, elle sera remplacée au cours de l'année 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique ne portera ni sur le type d'informations et de données contenues dans la base ni sur leur utilisation décrite précédemment.